

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1996 B 03406

Numéro SIREN : 349 763 375

Nom ou dénomination : GROUPE FLO

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 13408

GROUPE FLO

13408.

COMPTES CONSOLIDES GROUPE FLO

31 DECEMBRE 2022


COPIE CERTIFIEE CONFORME

TABLE DES MATIERES

1	COMPTES CONSOLIDES	3
1.1	Compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé	3
1.2	Bilan consolidé	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie consolidés	7
1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
2	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022	8
2.1	Faits marquants de l'exercice	8
2.2	Cadre général et environnement	9
2.3	Evolution du référentiel comptable en 2022	9
2.4	Principes comptables	10
2.5	Notes annexes	19

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé

1.1.1 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2022.12	2021.12
Chiffre d'Affaires	2	163.8	86.6
Coûts d'approvisionnement		(33.4)	(17.9)
Charges de personnel	3	(74.0)	(43.0)
Autres charges et produits opérationnels	4	(32.9)	(12.8)
Amortissements, dépréciations et provisions	5	(19.9)	(19.9)
Résultat opérationnel courant		3.6	(7.0)
Autres produits opérationnels non courants	6	5.2	5.0
Autres charges opérationnelles non courantes	6	(0.5)	(0.1)
Résultat opérationnel non courant		4.7	4.9
Résultat opérationnel		8.3	(2.1)
Coût de l'endettement financier net	7	(1.7)	(2.0)
Autres Produits & Charges Financiers	7	(3.2)	(2.0)
Résultat financier		(4.9)	(4.0)
Résultat avant impôt		3.4	(6.1)
Impôts sur le résultat	8	(0.5)	(0.3)
Résultat net des activités poursuivies		2.9	(6.4)
Résultat net des activités non poursuivies	18	(0.3)	(1.1)
Résultat net		2.6	(7.5)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		2.6	(7.0)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(0.5)
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		2.9	(5.9)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(0.5)
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(0.3)	(1.1)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Résultat net par action (note 9) :

En euros	2022.12	2021.12
Résultat de base par action	0.33	(0.91)
Résultat de base par action des activités poursuivies	0.37	(0.77)
Résultat dilué par action	0.33	(0.91)
Résultat dilué par action des activités poursuivies	0.37	(0.77)

1.1.2 Etat du résultat global consolidé

En millions d'euros	Notes	2022.12	2021.12
Résultat net de la période		2.6	(7.5)
Eléments non reclassables en résultat :			
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	26	0.4	-
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		(0.1)	-
Total des autres éléments du résultat global		0.3	-
Résultat global consolidé		2.9	(7.5)
Attribuable aux :			
- propriétaires de la société mère		2.9	(7.0)
- participations ne donnant pas le contrôle		-	(0.5)
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		3.2	(5.9)
- Activités non poursuivies		(0.3)	(1.1)
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
- Activités poursuivies		-	(0.5)
- Activités non poursuivies		-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.2 Bilan consolidé

En millions d'euros	Notes	2022.12	2021.12
ACTIF			
Marques	10	32.9	32.9
Autres immobilisations incorporelles nettes	10	0.1	0.2
Immobilisations corporelles nettes	12	33.0	38.9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	13	77.7	72.8
Autres actifs non courants nets	14	9.5	10.5
Total actifs non courants		153.2	155.3
Stocks nets		1.2	1.3
Clients nets	17	10.1	8.0
Autres créances	17	12.1	16.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	52.8	54.5
Total actifs courants		76.2	80.6
Actifs destinés à la vente		1.3	1.3
TOTAL DE L'ACTIF		230.7	237.2
PASSIF			
Capital		38.3	38.3
Réserves consolidées		(48.3)	(40.2)
Résultat de l'exercice		2.6	(7.0)
Capitaux propres Groupe		(7.4)	(8.9)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(1.0)
Total des Capitaux Propres		(7.4)	(9.9)
Dettes financières non courantes	19	67.5	92.9
Dettes de location non courantes	13	62.2	55.4
Provisions non courantes	20	3.0	4.1
Impôts différés - passif	22	3.9	4.4
Total passifs non courants		136.6	156.8
Dettes financières courantes	19	23.6	9.2
Dettes de location courantes	13	8.9	10.1
Provisions courantes	20	1.9	2.2
Dettes fournisseurs	21	39.3	38.8
Autres dettes diverses	21	27.8	30.0
Total passifs courants		101.5	90.3
Passifs liés aux actifs destinés à la vente		-	-
TOTAL DU PASSIF		230.7	237.2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'Euros	Notes	2022.12	2021.12
Résultat net Part du Groupe		2.6	(7.0)
Résultat net Part des minoritaires		-	(0.5)
Résultat net total consolidé		2.6	(7.5)
Elimination des amortissements et provisions		17.3	16.0
Elimination des profits/pertes de réévaluation		1.4	0.2
Elimination des résultats de cession		(4.7)	(0.2)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(0.6)	(1.5)
CAI après coût de l'endettement financier net et impôt		14.0	7.0
Elimination de la charge (produit) d'impôt		0.5	0.3
Elimination du coût de l'endettement financier		3.6	3.7
CAI avant coût de l'endettement financier net et impôt		28.1	11.0
Incidence de la variation du BFR	23	(0.6)	10.7
Impôts payés		(0.4)	(0.1)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		19.1	21.6
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>	18	(0.3)	(1.1)
Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée (1)		(0.4)	0.6
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	10/12	(7.1)	(5.9)
Variation des prêts et avances consentis		-	0.7
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		11.4	0.7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		3.9	(3.9)
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	18	-	-
Emission d'emprunts	19	-	19.5
Remboursement d'emprunt (1)	19	(11.9)	-
Remboursement des dettes de location	13	(9.3)	(8.4)
Intérêts payés sur les dettes de location	7	(1.9)	(2.0)
Intérêts financiers versés	7	(1.6)	(1.6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(24.7)	7.5
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>	18	-	-
Variation de la trésorerie		(1.7)	25.2
<i>Dont flux liés aux activités non poursuivies</i>		(0.3)	(1.1)
Trésorerie d'ouverture		54.5	27.6
Reclassement (2)		-	1.7
Trésorerie de clôture		52.8	54.5

(1) Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a acquis 100% des titres de la société F&B Invest pour 0.4 million d'euros et a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 2.5 millions d'euros et des intérêts capitalisés pour un montant de 0.6 million d'euros

(2) Au 31 décembre 2021, ce montant correspond au reclassement d'intérêts capitalisés de la trésorerie passive aux autres dettes financières non courantes.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés en autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2020	38.3	-	(39.9)	(0.3)	(1.9)	(0.5)	(2.4)
Mouvements avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	(7.0)	-	(7.0)	(0.5)	(7.5)
Résultat net et gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	(7.0)	-	(7.0)	(0.5)	(7.5)
Capitaux propres clôture 31/12/2021	38.3	-	(46.9)	(0.3)	(8.9)	(1.0)	(9.9)
Mouvements avec les actionnaires (*)	-	-	(1.4)	-	(1.4)	1.0	(0.4)
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	-	-	-	0.3	0.3	-	0.3
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	2.6	-	2.6	-	2.6
Résultat net et gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	2.6	0.3	2.9	-	2.9
Capitaux propres clôture 31/12/2022	38.3	-	(45.7)	-	(7.4)	-	(7.4)

(*) Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a acquis 100% des titres de la société F&B Invest pour 0.4 million d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

2.1 *Faits marquants de l'exercice*

L'activité du premier trimestre 2022 a été pénalisée par la propagation du variant Omicron et la mise en place de nouvelles mesures par le gouvernement au cours du mois de janvier 2022. Toutes ces mesures ont depuis été levées :

- Le 3 janvier 2022 : interdiction de consommer debout dans les bars et les restaurants. Obligation d'un nombre minimal de 3 jours de télétravail par semaine (dans la mesure du possible) ;
- Le 24 janvier 2022 : mise en place du pass vaccinal en lieu et place du pass sanitaire ;
- Le 2 février 2022 : levée de l'obligation du télétravail qui devient une recommandation. Fin du port du masque exigé en extérieur ;
- Le 16 février 2022 : fin de l'interdiction de danser et de consommer debout dans les bars ainsi que dans les restaurants ;
- Le 28 février 2022 : levée de l'obligation du port du masque dans les lieux clos soumis au pass vaccinal (bars, restaurants, cinémas, etc..) sauf dans les transports collectifs ;
- Le 14 mars 2022 : suspension du pass vaccinal.

Le deuxième trimestre a connu une forte reprise de l'activité suite à la levée des différentes restrictions liées à la crise sanitaire et au retour des touristes.

Cette reprise s'est poursuivie sur les trimestres suivants, portée également par une météo clémente.

Néanmoins, le conflit russo-ukrainien qui a éclaté en février 2022 et qui perdure a pour conséquence l'augmentation du coût des matières premières, des énergies et donc corrélativement l'augmentation des coûts d'approvisionnement du Groupe.

Le plan de rénovation s'est poursuivi avec 4 rénovations de restaurants Hippopotamus.

Fin 2022, le siège social a déménagé de Courbevoie à Levallois-Perret.

Continuité d'exploitation

Malgré une forte reprise de l'activité depuis le début du 2nd trimestre 2022, suite notamment à la suspension du pass vaccinal, le Groupe continue d'évoluer dans un environnement qui demeure incertain.

Dans le contexte, la priorité du Groupe demeure le pilotage rigoureux de sa base de coûts et l'allocation des ressources financières disponibles. Afin de sécuriser sa position de trésorerie, le Groupe a sollicité ses partenaires bancaires pour différer d'un an supplémentaire la première échéance de remboursement du Prêt Garanti par l'Etat souscrit en 2021 à hauteur de 19,5m€. Le Groupe a également reçu une réponse favorable au bénéfice de l'aide dite « fermeture » mise en place par le gouvernement et visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité a été affectée par les mesures de restriction administratives prises en 2021 pour lutter contre l'épidémie de covid-19. Le Groupe a perçu à ce titre, un montant de 1,1 m€. Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose ainsi d'une trésorerie de 52,8 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs établi des prévisions de trésorerie sur la base d'une reprise d'activité des restaurants en retenant des hypothèses de chiffre d'affaires affichant une croissance par rapport à l'exercice précédent et de poursuite du contrôle strict des coûts.

Compte tenu des actions menées par le Groupe, des prévisions de trésorerie établies et de la convention d'avances en compte courant (puis de ses avenants) signée en 2019 avec son actionnaire, la société Bertrand Invest, pour un montant cumulé maximum de 25m€ dont 9m€ ont été appelés au 31 décembre

2022, et remboursable 6 mois après la date de remboursement finale des Prêts Garantis par l'Etat, la Société devrait être en mesure de faire face à ses engagements financiers sur les 12 prochains mois.

Les comptes annuels et consolidés de la Société Groupe Flo, qui apporte si besoin à ses filiales, à travers la convention de trésorerie centralisée, la trésorerie nécessaire à leur exploitation et à leurs investissements, ont ainsi été arrêtés par le Président selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2 Cadre général et environnement

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Groupe Flo clos le 31 décembre 2022 sont établis selon les normes International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : <http://www.efrag.org/Endorsement>.

En date du 6 avril 2023, le Président a arrêté les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation. Ils seront définitifs après l'approbation par l'Assemblée Générale des associés en date du 12 avril 2023.

2.3 Evolution du référentiel comptable en 2022

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes aux normes et interprétations adoptées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et sont identiques à celles utilisés dans les états financiers annuels au 31 décembre 2021 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour le Groupe à compter du 1er janvier 2022.

2.3.1 Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2022

- Textes adoptés par l'Union européenne :
 - Plusieurs amendements à l'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, à l'IAS 16 – Immobilisations corporelles, à l'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et aux améliorations annuelles 2018-2020.

Ces textes n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.3.2 Normes comptables ou interprétations non obligatoires au 31 décembre 2022 et non adoptés par anticipation par le Groupe.

- Textes adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements IAS 1 – Présentation des états Financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables.
 - Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptables.
 - Amendements IAS 12 – Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique.
 - Amendements à l'IFRS 17 Contrats d'assurance : Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives.
- Textes non adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements à IAS 1 – Présentation des états Financiers - Classification des dettes courantes et non courantes ;
 - Amendements IFRS 16 – Contrats de location – Passif locatif dans une cession bail.

2.4 Principes comptables

2.4.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les sociétés contrôlées de manière conjointe (FloBert), étant des coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IFRS 11.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle desdites filiales.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans les états financiers. Elles figurent sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle » au bilan.

Conformément à la norme IFRS 10, les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les effets des pertes de contrôle sont constatés en compte de résultat.

La liste des sociétés consolidées figure en note 30.

2.4.2 Date de clôture des comptes

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.4.3 Marques & enseignes

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les marques correspondent à des « immobilisations incorporelles ».

Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Les marques sont testées au sein des UGT (« Unités génératrices de trésorerie ») définies par le Groupe.

2.4.4 Goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées conformément à IFRS 3.

Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur juste valeur ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Par ailleurs, dans le cadre d'un achat de fonds de commerce, la partie du fonds de commerce autre que le droit au bail est constaté en goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ils sont intégralement dépréciés depuis le 31 décembre 2017. Conformément à la norme IAS 36, aucune reprise de dépréciation n'a été effectuée depuis à l'issue des tests de valeur annuels.

Lorsque la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie dégagés par le regroupement d'UGT (branche d'activité) est inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés attachés, alors ces actifs sont dépréciés à hauteur de la différence.

2.4.5 Dépréciation des actifs

Le Groupe a appliqué dans le cadre des tests de dépréciations et de détermination de la valeur recouvrable de ses goodwill, immobilisations incorporelles (marques) et actifs sous-jacents (immobilisations corporelles) les principes suivants : en fonction de la destination de l'actif (destiné à être cédé ou poursuite d'activité) à la clôture de l'exercice et sur la base de la meilleure connaissance de la société, la valeur recouvrable est déterminée :

- Soit à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cette juste valeur est déterminée sur la base d'informations externes provenant de prix de vente en cours de négociation, d'offres d'achat reçues ou d'estimation de prix de cession.

- Soit à partir de la valeur d'utilité de l'actif ou du groupe d'actifs. Cette valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des cash-flows actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont établis par la direction de la société sur la base des plans à 5 ans de chaque activité.

2.4.6 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Ces immobilisations ne sont pas adossées aux emprunts.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimée dont les principales sont :

* Gros œuvre des constructions :	10 à 40 ans
* Ouvrages et installations :	10 à 20 ans
* Equipements :	3 à 8 ans
* Mobilier et décoration :	3 à 8 ans
* Matériel de transport :	5 ans
* Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans

Par ailleurs, les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur et dans le cadre des tests de dépréciation des groupes d'UGT mentionnés ci-dessus.

2.4.7 Contrats de location

Contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des actifs immobiliers, tels que des restaurants.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

Droit d'utilisation

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles telles que décrites dans le paragraphe 2.4.5.

Droits au bail

Dans le cadre de la première application d'IFRS 16, les droits au bail, répondant à la définition d'un coût initial, ont été reclassés en « Droits d'utilisation ».

Seule la partie « droit au bail » des fonds de commerce acquis, bénéficiant d'un contrôle via une protection juridique, est maintenue en droit d'utilisation. Le solde est constaté en goodwill.

Les droits au bail ne font pas l'objet d'amortissement lorsqu'ils sont légalement protégés, ce qui est normalement le cas en France où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements de son bail. Par conséquent, la durée d'utilité du droit au bail est indéterminée et indéfinie.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des droits au bail est testée au minimum à chaque clôture annuelle et systématiquement dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés alors ces actifs sont dépréciés à hauteur de la différence.

Dette de location

À la date de mise à disposition du bien, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette comprennent :

- les loyers fixes,
- les loyers variables qui dépendent uniquement d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat,
- ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier.

Durée de location

Le Groupe détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux "3/6/9" en France, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

Lorsque des agencements non amovibles ont été entrepris sur les biens loués, notamment dans le cadre des rénovations, les durées de locations sont retenues en cohérence avec les durées d'amortissement des agencements.

2.4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers définis par la norme IFRS 9 comprennent trois catégories : des actifs financiers évalués au coût amorti, des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI) et des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat net. Les actifs financiers sont présentés par catégorie en note 28.

La classification à retenir dépend du modèle économique ayant été choisi par le Groupe pour la gestion de ses actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels desdits actifs.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, généralement le prix de transaction. Ultérieurement, s'ils ne font pas l'objet d'une opération de couverture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a notamment positionné dans cette catégorie les créances clients, les prêts effort constructions ainsi que les dépôts et cautionnements.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI)

Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sont des actifs financiers détenus à la fois à des fins de perception de flux de trésorerie contractuels et à des fins de cession. Ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Seuls les intérêts ou dividendes perçus ainsi qu'en application d'IAS 21, les variations de juste valeur provenant de la variation du taux de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Ils correspondent aux titres de participation.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (JVPL)

Cette dernière catégorie regroupe l'ensemble des actifs qui ne sont rattachés à aucune des catégories décrites ci-dessus. Ces actifs sont ceux détenus à des fins de transaction, et ceux dont la comptabilisation initiale se fonde sur la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Un actif financier relève de cette catégorie s'il a été acquis principalement aux fins d'être vendu à court terme ou s'il n'a pas de flux de trésorerie contractuels prédéterminés. Les instruments financiers dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transactions à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture.

Dépréciation

Le Groupe reconnaît une dépréciation fondée sur les pertes attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur par OCI dès leur comptabilisation au bilan.

A chaque clôture, le montant de la provision est réévalué afin de refléter l'évolution du risque de crédit relative à l'instrument financier depuis sa comptabilisation initiale.

Pour les instruments financiers (autres que les créances commerciales), le Groupe applique le modèle de perte de crédit attendue sur la durée de vie uniquement lorsque la détérioration du risque de crédit est significative.

Si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe évalue la perte de crédit attendue sur les 12 mois suivant la date de clôture.

Afin d'apprécier l'évolution du risque de crédit, le groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables et qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Pour les créances commerciales, le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales. Les pertes de crédit attendues sont estimées en utilisant une matrice de provision fondée sur un historique des pertes de crédit, ajusté des facteurs spécifiques liés au créancier, aux conditions générales économiques actuelles et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Les créances échues à plus de six mois sont totalement dépréciées.

2.4.9 Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat du fait de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables. Du fait de cette très forte rotation, cette méthode est compatible avec IAS 2 « Stocks ».

2.4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités et les placements à court terme dont la maturité est de moins de trois mois. Le Groupe ne dispose pas d'OPCVM de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur conformément à IFRS 9. Les plus ou moins-values latentes par rapport au coût historique sont comptabilisées en résultat financier. Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

Dans le tableau de flux de trésorerie, le poste « Trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.4.11 Provisions

Ces provisions, conformes à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », sont destinées à couvrir les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Ces passifs trouvent leurs origines dans les obligations (juridiques ou implicites) de l'entreprise qui résultent d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources probable.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le Groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers. Si l'effet temps est significatif, une évaluation de l'impact de l'actualisation sur les provisions est réalisée à chaque clôture et comptabilisée.

2.4.12 Situation fiscale et impôts différés

La charge d'impôt correspond à l'impôt exigible et l'impôt différé des différentes sociétés du Groupe.

La société Groupe Flo et certaines de ses filiales forment un Groupe ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Conformément à IAS 12 « Impôt sur les résultats », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (notamment sur les marques et droits au bail) ainsi que sur les déficits fiscaux. Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables ne sont enregistrées en impôts différés actifs que dans la mesure où leur recouvrabilité est considérée comme probable. Ces impôts sont calculés sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice et selon la méthode du report variable.

L'impact des changements de taux d'imposition est comptabilisé en résultat sauf si l'impôt a été généré par une opération enregistrée directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impact des changements de taux d'imposition est enregistré directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Depuis la Loi de Finances 2010 qui a remplacé la taxe professionnelle par un nouvel impôt, la CET (Contribution Economique Territoriale), le Groupe comptabilise la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : une des composantes de la CET) en impôt sur le résultat.

2.4.13 Transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions commerciales en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits, résultant de la conversion des soldes concernés aux cours d'arrêté, sont portés en compte de résultat.

2.4.14 Avantages du personnel

Indemnités départ à la retraite

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite, sont évalués par un actuaire indépendant tous les ans. Une provision, qui intègre les charges sociales afférentes, est enregistrée dans les comptes consolidés.

Les réévaluations du passif correspondent aux gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime. Conformément à IAS 19, ces écarts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global l'année de leur survenance.

Médailles du travail

Ni la convention collective ni l'accord d'entreprise ne prévoient l'attribution de prime pour médailles du travail au sein du Groupe.

Plans d'options de souscriptions d'actions

Des plans d'options de souscriptions d'actions ont été accordés, entre 2009 et 2014, aux dirigeants, cadres supérieurs et à l'encadrement intermédiaire du Groupe. Conformément à IFRS 2 « Paiement en actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi.

L'évaluation a été réalisée par un actuaire indépendant selon le modèle de Black & Scholes ou un modèle binomial. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, avec contrepartie directe en capitaux propres, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

2.4.15 Titres d'autocontrôle

Le cas échéant, tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus-ou-moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.4.16 Passifs financiers hors instruments dérivés

A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale compte tenu des délais de paiement court.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché.

Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes/décotes éventuelles. Les coûts de transaction correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Emprunt obligataire

Une obligation convertible est un instrument financier défini comme " instrument financier composé ", avec une composante dette et une composante capitaux propres, lesquelles sont évaluées et comptabilisées séparément. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette.

Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

2.4.17 Instruments dérivés et opération de couverture

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'utilise plus d'instruments de couverture

2.4.18 Comptabilisation du chiffre d'affaires

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Il s'agit notamment :

- lorsque les restaurants sont détenus en propre ou sont exploités via un contrat de location-gérance, de l'ensemble des recettes reçues des clients ; et,
- lorsque les restaurants sont franchisés (ou donnés en location gérance), de la rémunération (redevances de franchise, droit d'entrée...) perçue au titre de ces contrats. Les redevances de franchises sont comptabilisées tous les mois au fur et à mesure des ventes et correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.
- le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes et de la juste valeur des programmes de fidélité. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.
- lorsque des ventes sont effectuées dans le cadre d'un programme de fidélité, le chiffre d'affaires comptabilisé correspond au chiffre d'affaires facturé au client au titre du service rendu duquel est déduit la juste valeur de l'avantage accordé au client via les programmes de fidélité.

Le montant alloué au programme de fidélité est ainsi différé et comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a rempli son obligation de fournir les biens en application des termes du programme ou lorsque l'échange de points attribués dans le cadre de ce programme n'est plus considéré comme probable. Le traitement comptable appliqué par le Groupe concernant le programme fidélité est donc conforme aux dispositions de la norme IFRS 15 qui impose de reconnaître le chiffre d'affaires probable.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. En contrepartie, le Groupe octroie aux franchisés le droit d'utiliser la marque et garantit l'exclusivité territoriale d'exploitation du concept, du savoir-faire et de l'enseigne pendant la durée du contrat (10 ans). Les franchisés obtiennent ainsi un droit d'accès à la propriété intellectuelle du Groupe pendant la durée de la franchise. Les droits d'entrée doivent donc être comptabilisés de manière continue sur la durée du contrat, la norme IFRS 15 prévoyant l'étalement du chiffre d'affaires au fur et à mesure du transfert du contrôle des services.

2.4.19 Autres frais opérationnels

Les autres frais opérationnels comprennent l'ensemble des charges d'exploitation à l'exception des coûts d'approvisionnement et des charges de personnel.

2.4.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce résultat recouvre l'ensemble des produits et charges résultant d'opérations de cessions, de fermetures de sites opérationnels, d'opérations de restructurations (fusions, cession de sociétés juridiques...) ayant été réalisées au cours de l'exercice, les dépréciations d'actifs non courants, ainsi que tout élément de caractère inhabituel et exceptionnel d'un montant significatif.

2.4.21 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

2.4.22 EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) et Marge Brute

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions. Tout intéressement ou participation des salariés est intégré aux charges de personnel. La Marge Brute correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts d'approvisionnement.

2.4.23 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des évolutions du capital social en excluant les titres d'autocontrôle et en tenant compte des instruments dilutifs dont la conversion en actions est certaine.

Le résultat dilué par action est établi en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Celui-ci est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » en déterminant, d'une part, le prix de marché des actions devant être rachetées sur la base d'un prix moyen de la période, d'autre part, le prix d'exercice des droits à instruments dilutifs comme étant le prix d'exercice contractuel augmenté de la juste valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option de souscription d'actions.

2.4.24 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concernés et que (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente, sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé à la date de clôture de l'exercice ;
- le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs) ;
- les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

2.4.25 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurant au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas directement exposé à des sous-jacents économiques volatils (cours des matières premières, taux de change...) et n'opère pas dans des pays soumis à des incertitudes diverses (risques politiques forts, difficultés financières...).

A la clôture du 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié d'éléments significatifs liés au changement climatique pouvant avoir un impact sur les estimations retenues pour la préparation des états financiers.

Les principales estimations ou hypothèses pouvant avoir un impact significatif sur les comptes au cours des périodes ultérieures sont les suivantes :

- Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur d'utilité des actifs (ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il est affecté) est estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus générés par cet actif ou cette UGT. Les plans à cinq ans servant de base de calcul à l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus générés ainsi que la valeur du taux d'actualisation sont des éléments d'estimations importants dans le cadre de la détermination des dépréciations éventuelles des actifs portés au bilan ;

La hausse ou la baisse de ces hypothèses et estimations peut induire une forte sensibilité des résultats des tests de perte de valeur (cf. note 16 « Dépréciation des actifs ») ;

- La méthode de valorisation du passif d'engagement de retraite nécessite un certain nombre d'hypothèses et estimations, tel le taux des obligations de première catégorie et le taux de croissance des salaires. La hausse ou la baisse de ces hypothèses peut induire une sensibilité certaine de la provision comptabilisée au passif du bilan ;
- Pour les provisions, le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture ;
- Concernant les contrats de location, le Groupe prend en compte, dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués, les caractéristiques liées aux différents restaurants, telles que leur rentabilité, l'existence d'investissements récents réalisés dans le cadre du plan de rénovations en cours, l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de restaurants détenus en propre ou franchisés ; il en va de même pour la détermination du taux d'actualisation de la dette, dès lors que le groupe se trouve dans l'obligation d'appliquer le taux marginal d'endettement de l'entité ;
- Le Groupe peut être amené à exercer son jugement dans le cadre des positions fiscales incertaines conformément à IFRIC 23 ;
- Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode linéaire sur la base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question ;
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où leur récupération est considérée comme probable.
- Les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales sont estimées en utilisant une matrice de provision fondée sur un historique des pertes de crédit, mise à jour annuellement.

2.5 Notes annexes

Note 1 - Variations de périmètre

Néant

Note 2 - Chiffres d'affaires

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Hippopotamus	105.2	60.7
Brasseries	36.1	15.0
Concessions (1)	22.5	10.9
Total Groupe	163.8	86.6

(1) Les concessions correspondent aux activités développées aux abords du parc Disneyland Paris dans le Disney Village et au Jardin des Plantes à Paris.

La part des revenus issus de la franchise Hippopotamus dans le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 9.8 millions d'euros contre 5.6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour rappel, les restaurants étaient intégralement fermés jusqu'au 18 mai 2021 à l'exception de 2 kiosques du Jardin des Plantes réouverts courant février 2021 et de 4 restaurants Hippopotamus réouverts en vente à emporter/livraison courant mars. La réouverture s'était ensuite faite progressivement entre le 19 mai et fin juin 2021.

Note 3 - Charges de personnel et effectifs

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Salaires et traitements	(55.5)	(32.8)
Charges sociales	(18.3)	(10.1)
Participation des salariés	(0.2)	(0.1)
Charges de Personnel	(74.0)	(43.0)

En 2021, les charges de personnel étaient fortement impactées par le contexte sanitaire et la fermeture des restaurants.

Effectifs moyens :

	2022.12	2021.12
Hippopotamus	1 390	1 349
Brasseries	358	370
Concessions	226	202
Services centraux	115	99
Total Groupe	2 089	2 020

Note 4 - Autres frais et produits opérationnels

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Entretiens et réparations	(4.2)	(3.2)
Energie	(3.8)	(2.3)
Autres impôts et taxes	(1.9)	(1.6)
Loyers, charges locatives et redevances de location gérance (1)	(5.3)	(2.7)
Autres charges opérationnelles (2)	(20.6)	(15.7)
Autres produits opérationnels (3)	2.9	12.7
Total	(32.9)	(12.8)

(1) Correspond aux charges de loyers non prises en compte pour la détermination des dettes de location (loyers relatifs aux contrats de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur, part variable des paiements locatifs) et les redevances de location gérance.

(2) Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des honoraires, des autres achats consommés, des charges externes et les frais de sous-traitance.

(3) Au 31 décembre 2022, ce poste comprend principalement l'aide dite « fermeture » mise en place par le gouvernement et visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité a été affectée par les mesures de restriction administratives prises en 2021 pour lutter contre l'épidémie de covid-19. Le Groupe a perçu à ce titre, un montant de 1.1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend principalement l'aide dite « coûts fixes » octroyée dans le cadre du « Fonds de Solidarité » mis en place par le gouvernement au soutien des entreprises impactées par la pandémie de la Covid-19. Le Groupe avait perçu à ce titre, un montant de 9.6 millions d'euros en 2021.

Note 5 - Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(9.1)	(10.7)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(10.3)	(10.2)
Dotations nettes des reprises de dépréciations sur actifs circulants	(0.6)	0.7
Dotations nettes des reprises de provisions pour risques et charges courantes	0.1	0.3
Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants	(19.9)	(19.9)

Note 6 - Autres produits et charges opérationnels non courants

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Dépréciations des actifs non courants (1)	-	(0.1)
Reprises nettes sur dépréciations des actifs non courants (1)	0.6	-
Autres (2)	(0.5)	2.1
Plus et Moins-values sur cession d'actifs (3)	4.6	2.9
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.7	4.9

(1) Au 31 décembre 2022, les dotations et reprises pour dépréciations des actifs non courants concernent les immobilisations corporelles.

(2) Au 31 décembre 2022, ce poste comprend principalement :

- des frais engagés par le Groupe dans le cadre des rénovations des restaurants Hippopotamus pour un montant de -0.5 million d'euros ;
- des mises au rebut Hippopotamus, Brasseries et Concessions liées aux rénovations pour un montant de -0.5 million d'euros ;
- des coûts liés à des projets divers de -0.5 million d'euros ;
- des reprises de provisions pour risques divers de +1.1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend principalement :

- des frais engagés par le Groupe dans le cadre des rénovations des restaurants Hippopotamus pour un montant de -0.1 million d'euros ;
- des mises au rebut Hippopotamus, Brasseries et Concessions liées aux rénovations pour un montant de -0.5 million d'euros compensées par des reprises de provision d'un montant de +0.6 million d'euros ;
- des honoraires de -0.1 million d'euros liés aux cessions d'actifs ;
- des dotations aux provisions non courantes diverses pour -0.7 million d'euros ;
- l'extinction de contentieux Urssaf pour +2.9 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2022, ce poste inclut principalement l'impact des cessions et des mises en franchise.

Note 7 - Résultat Financier

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0.5	-
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(2.2)	(2.0)
Coût de l'endettement financier net	(1.7)	(2.0)
Produits financiers	0.3	0.3
Autres charges financières	(1.6)	(0.3)
Charges d'intérêt sur contrats de location	(1.9)	(2.0)
Charges financières	(3.5)	(2.3)
Autres produits et charges financiers	(3.2)	(2.0)
Résultat financier net	(4.9)	(4.0)

L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est de (1.9) millions d'euros au 31 décembre 2022 contre (2.0) millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 8 - Charge d'impôt

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Impôt courant (1)	(1.0)	(0.5)
Impôts différés	0.5	0.2
Total charge d'impôt	(0.5)	(0.3)

(1) Au 31 décembre 2022, le montant d'impôt courant intègre un montant de CVAE pour (0.8) million d'euros, contre (0.5) million d'euros au 31 décembre 2021.

Rationalisation de l'impôt :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Taux de droit commun	25.00%	26.50%
Contributions supplémentaires	3.30%	3.30%
Taux normal d'impôt en France	25.83%	27.37%
Résultat net des activités poursuivies	2.9	(6.4)
Charge d'impôt du groupe	(0.5)	(0.3)
Résultat avant impôt	3.4	(6.1)
Amortissements et dépréciations d'actifs non courants	(0.5)	(1.5)
Autres différences permanentes	(0.9)	(1.5)
Différences permanentes	(1.4)	(3.0)
Résultats taxés au taux réduit	-	-
Résultat taxable	2.0	(9.1)
Taux normal d'impôt en France	25.83%	27.37%
Impôt théorique au taux normal français	(0.5)	2.5
Effets sur l'impôt théorique :		
- des pertes fiscales de l'exercice non activées	-	(2.4)
- des dépréciations des déficits reportables constatés antérieurement	-	(0.8)
- du changement de taux d'impôt sur les sociétés	-	0.5
- de l'utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	0.6	-
- autres	(0.6)	(0.1)
Charge d'impôt du groupe	(0.5)	(0.3)
Taux effectif d'impôt	14.71%	-4.92%

Note 9 - Résultat net par action

En euros	2022.12	2021.12
Dénominateur :		
Actions ordinaires	7 651 572	7 651 572
~~Nombre moyen pondéré d'actions en circulation~~	~~7 651 572~~	~~7 651 572~~
~~Nombre moyen pondéré d'actions diluées~~	~~7 651 572~~	~~7 651 572~~
Numérateur :		
Résultat net part du Groupe	2 553 983	(6 993 346)
Résultat net des activités poursuivies	2 819 983	(5 929 346)
Résultat net des activités non poursuivies	(266 000)	(1 064 000)
~~Résultat net retraité~~	<del></del>	<del></del>
Résultat de base par action	0.33	(0.91)
Résultat dilué par action	0.33	(0.91)
Résultat de base des activités poursuivies	0.37	(0.77)
Résultat dilué des activités poursuivies	0.37	(0.77)
Résultat de base des activités non poursuivies	(0.03)	(0.14)
Résultat dilué des activités non poursuivies	(0.03)	(0.14)

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'actions dilutives, tous les plans de stock-options étant en dehors de la monnaie (cf. note 27 « Capital social et plans de souscription d'actions »). Ainsi, les résultats dilués par action afférents sont égaux aux résultats de base par action.

Note 10 - Immobilisations incorporelles hors goodwill

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Valeurs brutes des marques	32.9	32.9
~~Marques nettes des dépréciations~~	~~32.9~~	~~32.9~~
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	6.3	6.9
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(6.2)	(6.7)
~~Autres immobilisations incorporelles nettes~~	~~0.1~~	~~0.2~~
Total des immobilisations incorporelles brutes	39.2	39.8
Total des amortissements et provisions	(6.2)	(6.7)
Total immobilisations incorporelles nettes	33.0	33.1

Variation des immobilisations incorporelles hors goodwill :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2021	39.8	(6.7)	33.1
~~Changement de périmètre / L'1111~~	~~(0.1)~~	~~0.1~~	~~(0.1)~~
Dont autres immobilisations incorporelles	(0.6)	0.5	(0.1)
Au 31 Décembre 2022	39.2	(6.2)	33.0

Note 11 - Goodwill

En millions d'euros	2022.12(*)	2021.12
Valeurs brutes	56.0	61.9
Dépréciations	(56.0)	(61.9)
Goodwill net	-	-

(*) Le Goodwill au 31 décembre 2022 a été retraité des impacts des cessions de sites intervenues en 2021. Ces Goodwill étaient totalement dépréciés.

Note 12 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Terrains et constructions	98.3	103.8
Amortissements et dépréciations	(73.6)	(74.9)
Terrains et constructions nets	24.7	28.9
Installations techniques et matériels	19.2	20.8
Amortissements et dépréciations	(16.7)	(16.9)
Installations techniques et matériels nets	2.5	3.9
Autres Immobilisations corporelles	30.4	34.3
Amortissements et dépréciations	(24.6)	(28.2)
Autres Immobilisations corporelles nettes	5.8	6.1
Total des immobilisations corporelles brutes	147.9	158.9
Total des amortissements et dépréciations	(114.9)	(120.0)
Immobilisations corporelles nettes	33.0	38.9

Variation des immobilisations corporelles :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2021	147.9	(120.0)	27.9
Acquisitions / Dotations (1)	7.1	(9.3)	(2.2)
Cessions / mises au rebut / Reprises	(18.1)	14.4	(3.7)
Au 31 Décembre 2022	147.9	(114.9)	33.0

(1) Les acquisitions de 7.1 millions d'euros comprennent essentiellement les coûts engagés dans le cadre des rénovations de restaurants.

Note 13 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et dettes de location

Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

En millions d'euros	Droit au bail	Constructions	Total
Au 31 décembre 2021			
Entrées d'actifs et renouvellements	-	16.0	16.0
Effet de l'indexation	-	1.9	1.9
Résiliations / Cessions	(0.4)	(2.4)	(2.8)
Amortissement	-	(10.3)	(10.3)
Autres	-	0.1	0.1
Au 31 décembre 2022	8.1	69.6	77.7

Dettes de location

En millions d'euros	
Au 31 décembre 2021	
Nouveaux contrats et renouvellements	16.0
Effet de l'indexation	1.9
Remboursement	(9.3)
Résiliations	(2.5)
Autres	(0.5)
Au 31 décembre 2022	71.1

Echéancier de la dette de location

En millions d'euros	2022.12			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes de location	8.9	33.3	28.9	71.1
Total	8.9	33.3	28.9	71.1

Au 31 décembre 2022, la charge de loyer comptabilisée dans les autres charges et produits opérationnels au compte de résultat est de 2.0 millions d'euros.

Elle comprend les loyers au titre des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les paiements de loyers variables.

Note 14 - Autres actifs non courants

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Autres actifs non courants (1)	9.9	11.0
Dépréciations des autres actifs non courants	(0.4)	(0.5)
Autres actifs non courants nets	9.5	10.5

(1) Les autres actifs sont composés principalement de dépôts, cautions et de prêts effort constructions, ainsi que de la créance sur la cession de l'établissement Petit Bofinger Bastille pour un montant de 0.2 million d'euros.

Les prêts effort constructions sont actualisés à un taux de 2.26% au 31 décembre 2022 (contre 0.29% au 31 décembre 2021).

Variation des autres actifs non courants :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2021	11.0	(0.5)	10.5
Acquisitions et variations positives de dépôts et cautions / dotations (1)	0.7	0.1	0.8
Diminutions / Reprises (1)	(1.8)	-	(1.8)
Au 31 décembre 2022	9.9	(0.4)	9.5

(1) Correspond principalement à l'impact de l'actualisation sur les prêts effort constructions et à la variation de valeur des dépôts et cautionnements.

Note 15 - Information sur les co-entreprises

Ayant commencé son activité le 22 février 2018, le groupement d'intérêt économique FloBert est détenu à parts égales par Flo Gestion SNC et OB Holding (société du Groupe Bertrand Restauration). Le GIE FloBert a pour activité principale de mutualiser certaines fonctions supports de Groupe Flo et du Groupe Bertrand Restauration.

Bilan simplifié (en millions d'euros)

	2022.12 FloBert	2021.12 FloBert
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	6.8	3.9
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	6.8	3.9
Actif net	-	-
Pourcentage de détention	50.00%	50.00%
Part de Groupe Flo dans les capitaux propres avant dépréciation	-	-
Dépréciation		
Part de Groupe Flo dans les capitaux propres après dépréciation	-	-

Compte de résultat simplifié (en millions d'euros)

	2022.12 Flobert	2021.12 Flobert
Chiffres d'affaires	16.9	10.7
Résultat net	-	-
Pourcentage de détention	50.00%	50.00%
Quote part de Groupe Flo dans le résultat net	-	-
Dépréciation		
Part de Groupe Flo dans le résultat net après dépréciation	-	-

Note 16 - Dépréciation des actifs

Immobilisations incorporelles par branche d'activité

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles par catégorie se présentent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2022 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill	35.0	21.0	-	56.0
Autres immobilisations incorporelles	4.8	0.5	1.0	6.3
Total (valeurs brutes)	70.3	23.9	1.0	95.2
Amortissements et dépréciations	(39.7)	(21.5)	(1.0)	(62.2)
Total (valeurs nettes)	30.6	2.4	-	33.0

La valeur nette au 31 décembre 2022 par catégorie d'immobilisations incorporelles se présente de la façon suivante :

Au 31 décembre 2022 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0.1	-	-	0.1
Total	30.6	2.4	-	33.0

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles par catégorie se présentent de la façon suivante :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill (*)	40.9	21.0	-	61.9
Autres immobilisations incorporelles	5.4	0.5	1.0	6.9
Total (valeurs brutes)	76.8	23.9	1.0	101.7
Amortissements et dépréciations	(46.1)	(21.5)	(1.0)	(68.6)
Total (valeurs nettes)	30.7	2.4	-	33.1

(*) Le Goodwill au 31 décembre 2022 a été retraité des impacts des cessions de sites intervenues en 2021. Ces Goodwill étaient totalement dépréciés.

Méthode d'élaboration des tests de dépréciation

*Hypothèses opérationnelles :

Au 31 décembre 2022, le Groupe a révisé le business plan 2023-2027 en s'appuyant sur de nouvelles hypothèses opérationnelles qui reflètent sa meilleure estimation des conditions économiques à la date de l'arrêté des comptes annuels.

Les hypothèses retenues intègrent une pleine reprise de l'activité avec un retour aux performances historiques ainsi que les évolutions de marché attendues pour les années suivantes. Elles prennent également en compte les bénéfices de la réorientation stratégique du groupe sur l'activité des restaurants en termes de fréquentation et de ticket moyen ainsi que les impacts liés à l'énergie et à l'inflation (matières premières et salaires).

**Hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini :*

Conformément à la norme IAS 36, pour l'actualisation des flux futurs de trésorerie, la société utilise le taux WACC. Il est calculé sur la base du taux d'intérêt sans risque, de la prime de risque de marché et d'une prime de taille. Il n'intègre pas la structure de l'endettement et d'impôt du Groupe.

- Le taux sans risque utilisé est établi sur la base d'une moyenne historique des rendements des obligations d'Etat observés sur la zone euro pour des maturités longues ;
- La prime de risque de marché utilisée est de 6.92%. Elle est établie sur la base d'une moyenne historique des rendements du marché actions observés sur la zone euro ;
- La prime de taille correspond à l'excédent de rendement exigé pour compenser le risque lié à la taille de la société par rapport aux autres sociétés du marché. La prime de taille utilisée est de 3.0%.

Le taux du WACC avant impôt est de 10.24 %, comme au 31 décembre 2021.

Il est identique sur l'ensemble des UGT, le Groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale est de 2%, comme au 31 décembre 2021.

Conclusion des tests de dépréciation

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit à déprécier les actifs du Groupe.

Tests de sensibilité

Compte tenu de la méthode de valorisation retenue pour les actifs ou groupes d'actifs des différentes branches du groupe, les tests de sensibilité n'ont été réalisés que pour les branches Hippopotamus, Brasseries et Concessions.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation après impôt :

	Impact sur la valeur recouvrable des actifs (en M€)			
	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Si hausse de 1% du taux d'actualisation	(12.6)	(2.8)	(0.4)	(15.8)
Si baisse de 1% du taux d'actualisation	16.5	3.6	0.5	20.6

Le test de sensibilité pour le taux d'actualisation est réalisé avec une amplitude de +/- 1%, contre +/- 1% en 2021. La méthode de détermination du WACC utilisée par le Groupe étant basée sur un taux sans risque normatif (moyenne historique des rendements des obligations d'Etat observés sur la zone euro pour des maturités longues), le groupe considère l'amplitude utilisée pour le test comme étant en adéquation avec la variation historique des taux sans risque.

Test de sensibilité sur le taux de croissance à l'infini :

	Impact sur la valeur recouvrable des actifs (en M€)			
	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Si hausse de 1% du taux de croissance à l'infini	11.7	2.4	0.3	14.4
Si baisse de 1% du taux de croissance à l'infini	(8.9)	(1.9)	(0.2)	(11.0)

Test de sensibilité sur le chiffre d'affaires (réalisé sur une période de 5 ans) :

	Impact sur la valeur recouvrable des actifs (en M€)			
	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Si hausse de 1% du chiffre d'affaires	14.2	4.1	3.4	21.7
Si baisse de 1% du chiffre d'affaires	(14.0)	(3.9)	(3.4)	(21.3)

Conclusion des tests de sensibilité :

En termes d'impact sur les dépréciations, les tests de sensibilité montrent que la valorisation des branches varierait de la façon suivante :

- Variation du WACC :
 - -15.8 millions d'euros (-12.6 millions d'euros sur la branche Hippopotamus, -2.8 millions d'euros sur la branche Brasseries et -0.4 million d'euros sur la branche Concessions) en cas de hausse de +1% du WACC ;
- Variation du taux de croissance à l'infini :
 - -11.0 millions d'euros (-8.9 millions d'euros sur la branche Hippopotamus et -1.9 millions d'euros sur la branche Brasseries et -0.2 million d'euros sur la branche Concessions) en cas de baisse de -1% du taux de croissance à l'infini ;
- Variation du taux du chiffre d'affaires :
 - -21.3 millions d'euros (-14.0 millions d'euros sur la branche Hippopotamus, -3.9 millions d'euros sur la branche Brasseries et -3.4 million d'euros sur la branche Concessions) en cas de baisse de 1% du chiffre d'affaires.

Conclusion des tests de sensibilité :

La valeur recouvrable de chaque branche restant supérieure à sa valeur comptable, ces variations de taux d'actualisation après impôt, taux de croissance à l'infini et chiffre d'affaires n'entraîneraient pas de dépréciations sur les branches Hippopotamus, Brasseries et Concessions.

Note 17 - Créances

17.1 Clients nets

En millions d'euros	2022.12	dont non échues	dont échues	2021.12
Créances clients	13.7	7.1	6.6	11.1
Dépréciations	(3.6)	-	(3.6)	(3.1)
Total clients nets courants	10.1	-	3.0	8.0

Echéancier des créances clients nettes échues au 31 décembre 2022

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Depuis moins d'un mois	0.8	0.9
Entre un et trois mois	1.3	0.7
Entre trois et six mois	0.7	0.2
Depuis plus de six mois	0.2	0.2
Valeur nette	3.0	2.0

17.2 Autres créances

Créances nettes non courantes :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Autres créances d'exploitation (1)	1.1	0.8
Dépréciations	(0.8)	(0.8)
Total Créances nettes non courantes (2)	0.3	-

(1) Au 31 décembre 2022, ce poste inclut principalement une indemnité à recevoir (dépréciée à 100%) pour 0.8 million d'euros pour perte d'exploitation sur le site Bistro Romain La Défense.

(2) Dont 0.2 million de créance sur cession du site Petit Bofinger Bastille

NB : Les créances non courantes sont présentées en autres actifs non courants, note 14.

Autres créances courantes :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Autres créances d'exploitation (1)	8.5	7.8
Créances diverses (2)	1.5	5.5
Dépréciations	(1.1)	(1.1)
Charges constatées d'avance	3.2	4.6
Total créances courantes	12.1	16.8

(1) Au 31 décembre 2022, les autres créances d'exploitation comprennent essentiellement 7.1 millions d'euros de créances fiscales (contre 5.9 millions d'euros en 2021) et 1.3 millions d'euros d'avances et acomptes versés aux fournisseurs (contre 1.3 millions d'euros en 2021).

(2) Au 31 décembre 2022, les créances diverses courantes comprennent principalement :

- Une indemnité à recevoir dans le cadre d'un litige commercial pour 0.8 million d'euros (dépréciée à 100%) et des créances sur cessions d'actifs pour 0.3 million d'euros.

Au 31 décembre 2021, les créances diverses courantes comprennent principalement :

- Une indemnité d'éviction à recevoir pour 1.7 millions d'euros ;
- Le CICE 2018 pour 0.5 million d'euros ;
- Une indemnité à recevoir dans le cadre d'un litige commercial pour 0.8 million d'euros (déprécié à 100%) et des créances sur cessions d'actifs pour 2.0 millions d'euros.

Note 18 - Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies

La Direction du Groupe Flo considère que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies au 31 décembre 2022 pour le dernier restaurant classé en actif destinés à la vente.

Compte de résultat

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Chiffre d'Affaires	3.5	1.5
Coûts d'approvisionnement	(0.8)	(0.3)
Charges de personnel	(1.5)	(0.9)
Autres charges et produits opérationnels	(1.5)	(1.4)
Résultat opérationnel courant	(0.3)	(1.1)
Résultat opérationnel	(0.3)	(1.1)
Résultat Avant Impôt	(0.3)	(1.1)
Impôts	-	-
Résultat de cession des activités non poursuivies	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	(0.3)	(1.1)

Bilan

En millions d'euros	2022.12	2021.12
ACTIF		
Autres immobilisations incorporelles nettes	0.9	0.9
Immobilisations corporelles nettes	0.1	0.1
Autres actifs non courants nets	0.3	0.3
Total actifs non courants	1.3	1.3
TOTAL ACTIFS DESTINES A LA VENTE	1.3	1.3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'Euros	2022.12	2021.12
Flux opérationnels liés aux activités non poursuivies	(0.3)	(1.1)
Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies	-	-
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	-	-

Note 19 - Dettes financières et états des positions du Groupe face au risque de taux

Evolution de la dette nette :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Flux avec impact sur la trésorerie	Flux sans impact sur la trésorerie	31/12/2022
		Variation nette de trésorerie	Autres variations	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54.5	(1.7)	-	52.8
Dettes restructurées	15.3	-	-	15.3
Prêts garantis par l'Etat	54.5	(8.7)	-	45.8
Total dettes bancaires	69.8	(8.7)	-	61.1
Emprunt obligataire Bertrand Invest	18.5	-	-	18.5
Autres emprunts obligataires	2.5	(2.5)	-	-
Total emprunts obligataires	21.0	(2.5)	-	18.5
Prêts actionnaires	9.0	-	-	9.0
Autres passifs	2.3	(0.6)	0.8	2.5
Total autres dettes financières	11.3	(0.6)	0.8	11.5
Total dettes financières	102.1	(11.8)	0.8	91.1
Trésorerie (+)/Dette (-) nette	(47.6)	10.1	(0.8)	(38.3)

Au 31 décembre 2022, le taux moyen de la dette, s'élève à 1.61 % (contre 1.69 % au 31 décembre 2021).

Dettes bancaires :

a) La dette restructurée de 15.3 millions d'euros est remboursable in fine dans 18 mois et porte intérêts, jusqu'au complet remboursement, au taux variable Euribor + marge. La marge est ajustée en fonction du niveau du ratio de « Leverage » présenté dans le tableau ci-dessous.

Niveau du Ratio de « Leverage » (1)	Marge Applicable
Si le ratio est supérieur à 2.0	2.75% par an
Si le ratio est inférieur ou égal à 2.0 mais supérieur ou égal à 1.5	2.50% par an
est inférieur à 1.5 mais supérieur ou égal à 1.0	2.25% par an
Si le ratio est inférieur à 1.0	2.00% par an

(1) Le ratio de « leverage » désigne le ratio dette financière nette consolidée sur EBITDA consolidé.

La dette financière nette consolidée correspond à la dette financière diminuée de la trésorerie.

L'EBITDA consolidé (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

L'Euribor sous sa forme actuelle est conforme avec la directive européenne sur les taux de référence dits « IBOR » (InterBank Offered Rate) et à ce titre utilisable sans qu'une date de fin ne soit envisagée par les autorités à ce stade.

b) Prêts garantis par l'Etat :

Le Groupe a conclu le 26 juin 2020 un prêt garanti par l'Etat Français (PGE) d'un montant cumulé de 35 millions d'euros. Ce prêt est garanti par l'Etat Français à hauteur de 90 % selon les conditions et modalités prévues par la Règlementation PGE.

La date de remboursement final prorogée au 29 juin 2024. Le remboursement est semestriel.

Le Groupe a conclu en juin 2021 un second contrat de crédit d'un montant de 19.5 millions d'euros, garanti par l'Etat à hauteur de 90%, selon les conditions et modalités prévues par la Règlementation PGE.

La date de remboursement final prorogée au 27 juin 2025. Le remboursement sera semestriel pendant 2 ans après une franchise d'un an à compter du premier anniversaire du tirage.

Suite à la mise en place des prêts garantis par l'Etat, Groupe Flo ne peut proposer à ses assemblées générales aucune résolution de distribution de dividendes pendant la durée des contrats.

Les deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont été mis en place dans le contexte de crise sanitaire, permettant de sécuriser la trésorerie du Groupe Flo et d'accompagner la reprise progressive de ses activités.

Dettes obligataires

Dans le cadre du refinancement de la dette initiale, Bertrand Invest a prêté à Groupe Flo 12.25 millions d'euros, à travers la souscription le 16 juin 2017 à un emprunt obligataire émis par Groupe Flo, remboursable à tout moment sur une durée maximale de 10 ans. Il porte intérêts à un taux annuel identique à celui de la dette restructurée maintenue. En sus de ces intérêts, des intérêts capitalisés à hauteur de 10% l'an sont dus par Groupe Flo au titre de la première année.

Bertrand Invest a repris en décembre 2019 l'emprunt obligataire de 6.2 millions d'euros souscrits par les anciens actionnaires en juin 2017. Cet emprunt porte intérêts à un taux annuel identique à celui de la dette restructurée maintenue.

À la suite de la mise en place des prêts garantis par l'Etat, et afin de permettre au Groupe de pouvoir financer au mieux la reprise de l'activité, des avenants aux contrats initiaux des deux emprunts obligataires ont été signés afin de différer le remboursement de ces emprunts et de le reporter après le remboursement total des PGE. En conséquence, les dettes obligataires d'un montant total de 18.5 millions d'euros sont reclassées à long terme.

Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire F&B Invest pour 2.5 millions d'euros et des intérêts capitalisés pour un montant de 0.6 million d'euros suite à l'acquisition de 100% des titres de la société.

Prêt actionnaire

Afin de financer le plan de rénovation des restaurants Hippopotamus, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place d'avances en compte-courant de Bertrand Invest au profit de Groupe Flo pour un montant maximum de 25 millions d'euros remboursable au plus tard le 31 décembre 2021.

D'un montant initial de 4.5 millions d'euros en 2019, l'avance actionnaire a fait l'objet d'un montant complémentaire de 8.5 millions d'euros et d'un remboursement de 4.0 millions d'euros sur l'exercice 2020. Ainsi, l'avance actionnaire s'établit à 9.0 millions d'euros, hors intérêts, au 31 décembre 2022.

À la suite de la mise en place des prêts garantis par l'Etat, et afin de permettre au Groupe de pouvoir financer au mieux la reprise de l'activité, des avenants à la convention d'avance en compte courant ont été signés afin de différer le remboursement de l'avance à six mois après la date de remboursement final de la dette bancaire des PGE.

Autres passifs

Au 31 décembre 2022, ce poste inclut principalement des intérêts courus sur la dette pour 2.2 millions d'euros.

Echéancier de la dette financière :

En millions d'euros	2022.12			Total	2021.12
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
- Dette restructurée	-	15.4	-	15.4	15.4
- Retraitement lié au coût amorti de la dette restructurée	-	(0.1)	-	(0.1)	(0.1)
- Prêts Garantis par l'Etat	22.3	23.4	-	45.7	54.5
- Emprunt obligataire Bertrand Invest	-	18.5	-	18.5	18.5
- Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	2.5
- Prêts actionnaires	-	9.0	-	9.0	9.0
- Autres passifs	1.3	1.3	-	2.6	2.3
Total	23.6	67.5	-	91.1	102.1

Les ratios bancaires

Le Groupe doit maintenir un niveau de trésorerie active minimum supérieur à 4.0 millions d'euros. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée de l'ensemble des concours bancaires. Ce niveau de trésorerie minimum est atteint au 31 décembre 2022.

Le groupe est également soumis au respect d'un niveau de ratio de levier, dont la première date de test était au 30 juin 2021. Au 30 juin 2022 et 31 décembre 2022, le Groupe a obtenu la renonciation de ses prêteurs quant à son obligation de respect d'un niveau de ratio de levier.

Les emprunts comptabilisés à la clôture n'ont donné lieu à aucun défaut de paiement touchant le principal ou les intérêts.

Note 20 - Provisions

Analyse des variations des provisions :

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise en résultat	Provisions Autre	Provisions à la fin de l'exercice
En millions d'euros					
Risques commerciaux / juridiques / sociaux	1.0	-	(1.0)	-	-
Indemnités de départ en retraite	3.1	0.3	(0.1)	(0.3)	3.0
Total provisions non courantes	4.1	0.3	(1.1)	(0.3)	3.0
Risques commerciaux / juridiques / sociaux	1.8	0.5	(0.7)	-	1.6
Autres Risques divers	0.4	-	(0.1)	-	0.3
Total provisions courantes	2.2	0.5	(0.8)	-	1.9
Total provisions	6.3	0.8	(1.9)	(0.3)	4.9

Au 31 décembre 2022, les provisions comprennent :

- Des risques commerciaux/juridiques/sociaux pour 1.6 millions d'euros incluant des provisions pour risques sociaux pour 1.3 millions d'euros, et des provisions pour risques commerciaux et juridiques divers pour 0.3 millions d'euros (principalement liés à des litiges avec des clients, fournisseurs ou franchisés) ;
- Des provisions pour indemnités de départ en retraite pour 3 millions d'euros (cf. note 26 « Pensions et avantages postérieurs à l'emploi ») ;
- Des provisions pour risques & charges divers pour 0.3 million.

Sur l'exercice 2022, les risques commerciaux, juridiques et sociaux ont varié de la manière suivante :

- 0.5 million d'euros d'augmentation correspondant aux risques sociaux ;
- 1.7 millions d'euros de diminution correspondant pour 0.6 million d'euros aux risques sociaux, pour 0.8 million d'euros aux risques commerciaux et pour 0.3 autres provisions

Note 21 - Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Fournisseurs	39.3	38.8
Dettes fiscales et sociales (1)	23.6	25.6
Autres dettes	1.5	1.9
Produits constatés d'avance	2.7	2.5
Total autres dettes courantes	67.1	68.8

(1) Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

- 16.3 millions d'euros de dettes sociales en 2022, comparé à 19.2 millions d'euros en 2021 et,
- 7.3 millions d'euros de dettes fiscales en 2022, contre 6.4 millions d'euros en 2021

Note 22 - Impôts différés

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Impôts différés actifs	-	-
Impôts différés passifs	(3.9)	(4.4)
Impôts différés nets	(3.9)	(4.4)

Origines des impôts différés

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Marques	(8.7)	(8.7)
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(0.6)	(0.6)
Immobilisations corporelles	0.1	0.1
Provisions engagement de retraite et autres provisions	0.8	0.8
Reports fiscaux déficitaires	2.9	2.9
Autres actifs	1.6	1.1
Impôts différés nets	(3.9)	(4.4)

L'impôt différé passif présenté au bilan est net des impôts différés actifs ayant des échéances de recouvrement similaires.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre la valeur comptable et fiscale des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Impôts différés actifs non comptabilisés :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Reports fiscaux déficitaires	133.6	135.4
Reports fiscaux déficitaires activés	(11.6)	(11.6)
Reports fiscaux déficitaires non activés	122.0	123.8

Note 23 - Analyse de la variation du BFR

En millions d'Euros	Note	2022.12	2021.12
Variation des stocks et en-cours		0.2	(0.8)
Variation des créances clients et autres débiteurs	17	1.1	0.1
Créances clients		(2.1)	(3.0)
Créances sociales et fiscales		(0.9)	7.1
Autres créances diverses		4.1	(4.0)
Variation des dettes fournisseurs et autres débiteurs	21	(1.9)	11.4
Dettes/ Avances fournisseurs		0.5	9.2
Dettes sociales et fiscales		(2.0)	2.5
Autres dettes diverses		(0.4)	(0.3)
Incidence de la variation du BFR		(0.6)	10.7

Note 24 - Information sectorielle par secteur opérationnel

Les secteurs opérationnels sont les suivants :

- Le secteur opérationnel « Hippopotamus » (anciennement dénommé « Restauration à thème ») ;
- Le secteur opérationnel « Brasseries » incluant les brasseries institutionnelles ;
- Le secteur opérationnel « Concessions » ;
- Le secteur opérationnel « Autres », incluant principalement les holdings et les éliminations « inter-secteurs ».

Les branches d'activités regroupées au sein d'un même secteur opérationnel ont des caractéristiques économiques similaires et sont semblables en termes de nature de produits, types de clients et d'organisation.

La clientèle de Groupe Flo est essentiellement composée de consommateurs individuels. Ainsi, aucun client ne peut représenter une part significative du chiffre d'affaires.

Les agrégats analysés reprennent les chiffres propres de chaque secteur opérationnel, comme s'il s'agissait d'une entité indépendante. Les données, pour chaque secteur opérationnel, sont donc « aux bornes » de chaque secteur opérationnel. Les éliminations inter-secteur sont neutralisées au sein du secteur « Autres ».

Compte de résultat sectoriel

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Produits sectoriels :		
Hippopotamus	105.2	60.7
Brasseries	36.1	15.0
Concessions	22.5	10.9
Autres **	-	-
Total	163.8	86.6
Charges sectorielles :		
Hippopotamus	(86.1)	(47.8)
Brasseries	(28.4)	(11.6)
Concessions	(18.8)	(9.6)
Autres **	(7.0)	(4.7)
Total	(140.3)	(73.7)
EBITDA sectoriels (1) :		
Hippopotamus	19.1	12.9
Brasseries	7.7	3.4
Concessions	3.7	1.3
Autres **	(7.0)	(4.7)
Total	23.5	12.9
Résultats Nets sectoriels avant IS (2) :		
Hippopotamus	3.1	(3.9)
Brasseries	3.1	(0.6)
Concessions	1.6	(0.3)
Autres **	(4.4)	(1.3)
Total	3.4	(6.1)

** sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(1) L'EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

Actifs et passifs sectoriels

En millions d'euros		2022.12	2021.12
Actifs sectoriels nets non courants (1)			
Hippopotamus	Valeur Brute	268.6	276.9
	Amortissements & Dépréciations	(152.5)	(157.2)
	Valeur Nette	116.1	119.7
Brasseries	Valeur Brute	82.3	78.3
	Amortissements & Dépréciations	(48.7)	(47.6)
	Valeur Nette	33.6	30.7
Concessions	Valeur Brute	18.8	19.8
	Amortissements & Dépréciations	(17.1)	(17.3)
	Valeur Nette	1.7	2.5
Autres *	Valeur Brute	4.7	4.5
	Amortissements & Dépréciations	(2.9)	(2.1)
	Valeur Nette	1.8	2.4
Total	Valeur Brute	374.4	379.5
	Amortissements & Dépréciations	(221.2)	(224.2)
	Valeur Nette	153.2	155.3

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(1) Les actifs sectoriels nets non courants présentés ci-dessus comprennent le total des actifs sectoriels non courants hormis les impôts différés actifs.

Les actifs sectoriels net non courants intègrent 77.7 millions d'euros de droit d'utilisation lié à l'application d'IFRS 16 au 31 décembre 2022 dont :

- 51.6 millions sur Hippopotamus ;
- 23.6 millions sur les Brasseries ;
- 0.6 million sur les Concessions ;
- 1.9 millions sur Autres.

En millions d'euros		2022.12	2021.12
Actifs sectoriels nets courants (2)			
Hippopotamus	Valeur Brute	30.0	43.6
	Amortissements & Dépréciations	(1.7)	(1.6)
	Valeur Nette	28.3	42.0
Brasseries	Valeur Brute	25.3	24.3
	Amortissements & Dépréciations	(0.1)	(0.1)
	Valeur Nette	25.2	24.2
Concessions	Valeur Brute	9.5	10.9
	Amortissements & Dépréciations	-	-
	Valeur Nette	9.5	10.9
Autres *	Valeur Brute	16.1	6.0
	Amortissements & Dépréciations	(2.9)	(2.5)
	Valeur Nette	13.2	3.5
Total	Valeur Brute	80.9	84.8
	Amortissements & Dépréciations	(4.7)	(4.2)
	Valeur Nette	76.2	80.6

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(2) Les actifs sectoriels nets courants présentés ci-dessus comprennent la totalité des actifs sectoriels nets courants.

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Passifs sectoriels nets non courants (3)		
Hippopotamus	1.2	1.9
Brasseries	0.8	0.8
Concessions	0.4	0.4
Autres *	0.6	1.0
Total	3.0	4.1
Passifs sectoriels nets courants (4)		
Hippopotamus	40.2	47.6
Brasseries	19.2	20.3
Concessions	10.2	10.2
Autres *	(0.6)	(7.1)
Total	69.0	71.0

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(3) Les passifs sectoriels nets non courants présentés ci-dessus comprennent le total des passifs sectoriels non courants hormis les dettes financières, les dettes de location et les impôts différés passifs.

(4) Les passifs sectoriels nets courants présentés ci-dessus comprennent le total des passifs sectoriels courants hormis les dettes financières et les dettes de location.

Investissements par secteurs

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Investissements incorporels		
Hippopotamus	-	0.1
Brasseries	-	-
Concessions	-	-
Autres *	-	0.2
Total	-	0.3
Investissements corporels		
Hippopotamus	4.9	3.8
Brasseries	0.4	0.6
Concessions	1.5	0.2
Autres *	0.3	1.0
Total	7.1	5.6

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

Note 25 - Engagements et Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine des sociétés du Groupe, autres que ceux indiqués ci-dessous.

Engagements liés au financement du Groupe

en millions d'euros	2022.12	2021.12
Nantissements liés au financement	15.4	15.4
Total engagements donnés	15.4	15.4

Dettes financières :

- Au 31 décembre 2022, la dette financière restructurée est garantie à hauteur de 15.4 millions d'euros par les nantissements de l'établissement principal correspondant à l'ancien siège social de Groupe Flo, de 24 fonds de commerce constituant des établissements secondaires du groupe, de parts sociales de sociétés du groupe et de comptes de titres financiers de sociétés du groupe.
- Au 31 décembre 2021, la dette financière restructurée est garantie à hauteur de 15.4 millions d'euros par les nantissements de l'établissement principal correspondant au siège social de Groupe Flo, de 27 fonds de commerce constituant des établissements secondaires du groupe, de parts sociales de sociétés du groupe et de comptes de titres financiers de sociétés du groupe.

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

en millions d'euros	2022.12	2021.12
Cautions et garanties données aux bailleurs	3.3	7.6
Total engagements donnés	3.3	7.6
Promesses de ventes reçues	-	1.1
Garanties bancaires reçues (1)	4.2	4.6
Total engagements reçus	4.2	5.7

(1) Garanties bancaires reçues par le Groupe dont 0.2 million d'euros dans le cadre de marchés de travaux et 2.8 millions d'euros de garanties sur cession de fonds de commerce.

Note 26 - Pensions et avantages postérieurs à l'emploi

Description des plans de pensions et avantages postérieurs à l'emploi

Le régime des indemnités de fin de carrière fait partie des « régimes à prestations définies ».

Les indemnités de fin de carrière correspondent à un versement en capital dû au salarié par l'entreprise quand celui-ci part en retraite. L'indemnité de fin de carrière versée au salarié est déterminée selon la Convention Collective Nationale dont dépend le Groupe, c'est-à-dire la Convention Collective Nationale « Hôtels, cafés et restaurants » (HCR).

Les indemnités de fin de carrière versées aux salariés dépendent de la catégorie professionnelle, du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté acquise à l'âge de la retraite et du mode de départ en retraite. Elles ne peuvent être inférieures aux indemnités minima légales définies dans le Code du Travail. Chez Groupe Flo, ces indemnités sont comprises entre 0 et 4.5 mois de salaires.

Le mode de départ à la retraite retenu par le Groupe est le départ volontaire, c'est-à-dire à l'initiative du salarié.

Au 31 décembre 2022, la provision au titre des engagements de retraite s'élève à 3.0 millions d'euros. Elle est évaluée par un cabinet d'actuaire.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

* âge de départ à la retraite :	62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres
* taux moyen de progression des salaires :	2,50%
* taux de charges sociales :	De 30% à 49% pour les salariés hors siège et jusqu'à 53% pour les salariés du siège
* table de mortalité :	Table Insee 2015-2018

	2022.12	2021.12
Taux d'actualisation (1)	3.75%	1.00%
Taux de rendement attendu des actifs des plans	0.0%	0.0%
Taux de croissance attendu des salaires	2.5%	2.0%
Taux d'inflation attendu	2.2%	1.8%
Taux de rotation du personnel	décroissant en fonction de l'âge	

(1) Le taux de référence utilisé pour déterminer le taux d'actualisation est l'indice Iboxx € Corporate AA 10 ans et plus.

Variation de la provision comptabilisée au bilan

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Valeur actuelle des obligations au 1^{er} janvier	3.0	2.9
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0.3	0.3
Sortie de périmètre	(0.1)	(0.2)
Profits/(pertes) actuariel(le)s comptabilisé(e)s	(0.3)	0.1
Valeur actuelle des obligations en fin de période	3.0	3.1

Charges comptabilisées au compte de résultat

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0.4	0.3
Charges comptabilisées au compte de résultat	0.4	0.3

Tests de sensibilité réalisé au 31 décembre 2022 sur la base des données 2022 :

▪ Taux d'actualisation :

Le test de sensibilité a été réalisé en 2022 avec une amplitude de +/- 0.50%. Une hausse de 0.50% du taux d'actualisation entraînerait une baisse de l'engagement de retraite de l'ordre de -3,98% tandis qu'une baisse de 0.50% du taux d'actualisation entraînerait une hausse de l'engagement de 4,25%.

▪ Taux de croissance attendu des salaires :

Une hausse de 0.50% du taux de croissance des salaires entraînerait une hausse de l'engagement de retraite de l'ordre de 4,28% tandis qu'une baisse de 0.50% du taux de croissance des salaires entraînerait une baisse de l'engagement de -4,04%.

Duration

La duration moyenne du plan d'engagement retraite est de 9 ans.

Flux de trésorerie futurs :

L'échéancier prévisionnel des versements des prestations futures est le suivant :

- 2023 : 324 milliers d'euros
- 2024 : 90 milliers d'euros
- 2025 : 152 milliers d'euros
- 2026 : 192 milliers d'euros
- 2027 : 182 milliers d'euros
- Au-delà de cinq ans : 1 813 milliers d'euros

Note 27 - Capital social et plans de souscription d'actions

Capital Social :

Nombre d'actions au 31/12/2021	7 651 572
Nombre d'actions au 31/12/2022	7 651 572

Plans d'options de souscription réservés au personnel :

Deux plans d'options, destinés aux dirigeants, aux cadres supérieurs et à l'encadrement intermédiaire, restent en cours au 31 décembre 2022. La durée des plans émis est de 10 ans.

De plus, un plan est arrivé à expiration au cours de l'exercice 2022.

	Plan du 01/08/2012 (*)	Plan du 31/07/2013	Plan du 30/07/2014
Date du Conseil d'Administration	01/08/2012	31/07/2013	30/07/2014
Nombre total d'actions	1 000 084	1 001 247	1 019 114
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31 décembre 2022	0	6 482	6 083
Point de départ d'exercice des options	01/08/12	31/07/13	30/07/14
Date d'expiration	01/08/22	31/07/23	30/07/24
Parité d'exercice	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action
Prix de souscription d'une action sur exercice de stock-options	77.06	52.16	56.90
Modalités d'exercice	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle
Nombre d'actions souscrites	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	288 749	352 486	410 096
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	711 335	648 761	609 018

(*) Ce plan a expiré durant l'exercice 2022

Aucun plan de stock-options n'a été mis en place sur l'année 2022.

Conditions de performance sur les plans en cours :

Il n'y a pas de conditions de performance pour les plans en cours.

Paiements fondés sur des actions

Conformément à "IFRS 2 Paiements fondés sur des actions", les options ont été évaluées à leur date d'octroi par un actuaire indépendant. Les options des plans de 2009 à 2011 inclus ont été valorisées selon le modèle de Black & Scholes. Les options du plan de 2012 et 2014 ont été valorisées selon un modèle binomial.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge liée aux plans d'options.

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (EUR)
Options au 31 décembre 2021	1 969 114	62.60
Expirées au cours de l'exercice	(711 335)	77.06
Options au 31 décembre 2022	1 257 779	54.5

(*) Prix moyen pondéré de souscription d'une action avec 100 options.

La valeur des options a été établie, à leur date d'octroi, sur la base des hypothèses suivantes :

	Plan du 01/08/2012	Plan du 31/07/2013	Plan du 30/07/2014
	%	%	%
Volatilité attendue	40.00%	38.00%	39.00%
Croissance attendue des dividendes	2.30%	2.60%	2.50%
Taux de rotation du personnel	0.00%	0.00%	0.00%
Taux sans risque	0.43%	0.50%	0.25%

Note 28 - Actifs et passifs financiers

Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Le reclassement des instruments financiers dans les catégories d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact global sur les bases d'évaluation des actifs et passifs financiers.

Chaque catégorie d'actifs financiers a été classée en fonction du modèle de gestion appliqué par le Groupe à ces actifs.

Les actifs financiers figurant au bilan au 31 décembre 2022, ainsi que leur catégorie d'appartenance et leur mode d'évaluation sous IFRS 9 sont listés dans le tableau ci-dessous :

Rubrique du bilan		IFRS 9	Coût amorti IFRS 9	Evaluation Juste valeur par OCI IFRS 9	Comptabilité de couverture IFRS 9
Actif					
Créances clients	Clients nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances rattachées à des participations Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés	Titres mis en équivalence et autres actifs non courants nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances d'exploitation	Créances nettes non courantes ou autres créances	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Titres de participation	Autres actifs non courants nets	Actifs à la juste valeur par OCI		x	
VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Passif					
Emprunts auprès des établis. de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes	Passifs financiers	x		
Dettes fournisseurs Autres dettes diverses d'exploitation	Autres dettes diverses	Passifs financiers	x		
Instruments de couverture	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes ou Autres actifs non courants nets (Instruments dérivés actifs)	Instrument de couverture			x

Valeur comptable des actifs et passifs financiers

La colonne "Valeur comptable" correspond à la valeur comptabilisée au bilan des éléments.

La colonne "Juste valeur" correspond :

- à la juste valeur comptabilisée pour les éléments comptabilisés en juste valeur au bilan ;
- ou bien à une estimation de la juste valeur pour les éléments comptabilisés au bilan en coût amorti ;

Rubrique du bilan		IFRS 9	Coût amorti IFRS 9	Evaluation Juste valeur par OCI IFRS 9	Comptabilité de couverture IFRS 9
ACTIF					
Créances clients	Clients nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances rattachées à des participations Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés	Titres mis en équivalence et autres actifs non courants nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances d'exploitation	Créances nettes non courantes ou autres créances	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Titres de participation	Autres actifs non courants nets	Actifs à la juste valeur par OCI		x	
VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
PASSIF					
Emprunts auprès des établis. de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes	Passifs financiers	x		
Dettes fournisseurs Autres dettes diverses d'exploitation	Autres dettes diverses courantes	Passifs financiers	x		
Instruments de couverture	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes ou Autres actifs non courants nets (Instruments dérivés actifs)	Instrument de couverture			x

Information concernant les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan :

- Actifs financiers au coût amorti : il est admis que dans le cas des actifs financiers au coût amorti tels que les créances clients, créances d'exploitation, dettes fournisseurs... la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;

- Dettes financières : dans la mesure où les emprunts du Groupe sont essentiellement à taux variable, il est admis que la valeur comptable (coût amorti) correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Risques liés aux actifs et passifs financiers

- Risque de crédit

Le risque lié au recouvrement des créances clients est détaillé en note 17 « Créances ».

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité, tel que le Groupe le détermine, couvre la dette financière représentée par la dette restructurée et les prêts garantis par l'Etat. Les financements du Groupe prévoient un échéancier présenté dans la note 19 « Dettes financières ».

La dette bancaire est assortie d'engagements et de contraintes de respect de ratios, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité des prêts (cf. note 19 « Dettes financières »).

Le Groupe dispose d'une trésorerie de 52,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Analyse de la sensibilité des frais financiers aux variations de taux d'intérêt :

Pour l'analyse de la sensibilité de la dette du Groupe aux variations de taux d'intérêt, les conventions suivantes sont appliquées :

- l'analyse de la sensibilité prend en compte la dette bancaire à taux variable, les emprunts obligataires à taux variable, et s'applique sur les taux hors marge bancaire.
- le taux variable pivot correspond à la moyenne des publications des taux Euribor 6 mois sur l'année 2022 : 0,682%

Résultat de l'analyse pour une simulation sur 2022 :

En cas de hausse de 0.5% des taux Euribor par rapport aux taux pivots, il y aurait un impact de +0,325M€ sur les frais financiers.

En cas de baisse de 0.5% des taux Euribor par rapport aux taux pivots, il y aurait impact de -0,325M€ sur les frais financiers.

▪ Risque de change

Groupe Flo n'utilise pas d'instruments de couverture de change. Les volumes traités en devises sont non significatifs et ne justifient pas l'utilisation de telles couvertures.

▪ Risques sur actions

Au 31 décembre 2022, Groupe Flo ne dispose pas d'actions. Il n'y a donc pas de risques sur actions.

Note 29 - Informations relatives aux parties liées

Emprunt Obligataire

Bertrand Invest a prêté 12.25 millions d'euros à Groupe Flo à travers la souscription, le 16 juin 2017, à un emprunt obligataire émis par Groupe Flo (cf. note 19 « Dettes financières »).

Bertrand Invest a repris en décembre 2019, aux mêmes conditions, l'emprunt obligataire de 6.2 millions d'euros souscrits par les anciens actionnaires en juin 2017.

Comptes courants actionnaires

Sur l'année 2019, afin de financer le plan de rénovation des restaurants Hippopotamus face aux besoins de trésorerie ponctuels de l'exploitation, le Groupe a reçu une avance en compte courant de Bertrand Invest pour 4.5 millions d'euros.

Sur l'année 2020, une nouvelle avance de 8.5 millions d'euros a été faite au Groupe par Bertrand Invest et le Groupe a remboursé un montant de 4.0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les prêts actionnaires s'élèvent à 9.0 millions d'euros. (Cf. note 19 « Dettes financières »).

Convention de gestion de trésorerie

Sur l'exercice 2021, la société Groupe Flo a conclu une convention de trésorerie, remboursable à tout moment, avec la société BH (société centralisatrice), actionnaire contrôlant indirectement la société Groupe Flo, dont le solde au 31 décembre 2022 s'élève à 40.3 millions d'euros, classé à l'actif du bilan, en trésorerie et équivalents de trésorerie.

FloBert

Au 31 décembre 2022, les charges enregistrées par le Groupe auprès du GIE FloBert s'élèvent à 6.4 millions et les produits à 5.6 millions d'euros.

Principaux dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration ont été considérés comme principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24.

La directrice générale de Groupe Flo intervient dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par Bertrand Restauration Holding. Pour l'exercice 2022, la facturation de Bertrand Restauration Holding pour cette mise à disposition s'est élevée à 0.2 million d'euros, charges sociales patronales incluses.

Note 30 - Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022 est la suivante :

	% de contrôle	Méthode de consolidation	Implantation géographique
Groupe Flo SA (société mère)	100.00	Intégration Globale	France
Sociétés de services intra-groupes :			
Flobert	50.00	Mise en équivalence	France
Flo Gestion SNC	100.00	Intégration Globale	France
Flo Formation SNC	100.00	Intégration Globale	France
Restauration à thèmes:			
Hippo Gestion & Cie SNC	100.00	Intégration Globale	France
SCI Hippo	100.00	Intégration Globale	France
KAP	100.00	Intégration Globale	France
F&B Invest (*)	100.00	Intégration Globale	France
AGO	100.00	Intégration Globale	France
Brasseries			
Flo Tradition SNC	100.00	Intégration Globale	France
SER la Coupole SA	100.00	Intégration Globale	France
La Coupole SA	100.00	Intégration Globale	France
Terminus Nord SARL	100.00	Intégration Globale	France
Le Vaudeville SARL	100.00	Intégration Globale	France
Flo Restauration SAS	100.00	Intégration Globale	France
Arago Lacroix SARL	100.00	Intégration Globale	France
Bofinger SARL	100.00	Intégration Globale	France
Concessions			
Flo Concess SNC	100.00	Intégration Globale	France
Flo Evergreen SAS	95.00	Intégration Globale	France
Flo Kingdom SAS	95.00	Intégration Globale	France

(*) Le Groupe contrôle la société F&B Invest et en détient depuis le 31 mai 2022, 100% des intérêts précédemment détenus par le fonds d'investissement FCPI Gresham.

Au cours de l'exercice 2022, les entités suivantes ont été absorbées par la société Groupe Flo :

- Les Petits Bofinger SA,
- Flo Fidélité SARL,
- Red Restauration SAS,
- Flo la Défense SARL.

Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture

Les actions de Groupe Flo SA non détenues par Financière Flo, Bertrand Invest et Bertrand Restauration (les « Actionnaires de Contrôle ») ont fait l'objet d'une offre publique de retrait qui s'est déroulée du 12 janvier 2023 au 25 janvier 2023. A la clôture de cette offre, les Actionnaires de Contrôle détenaient ensemble 97.93% du capital et 98.70% des droits de vote de la Société. Les actions non apportées à l'offre publique ont fait l'objet d'un retrait obligatoire qui est intervenu le 6 février 2023 et a conduit à la radiation des actions de la Société du marché Euronext Paris.

Le retrait de la cote de Groupe Flo s'inscrit dans une réflexion stratégique globale du Groupe Bertrand concernant l'ensemble de ses activités de restauration.

Il est en effet envisagé de structurer les activités de restauration du Groupe Bertrand, en ce compris les activités de Groupe Flo, à travers un pôle Luxe et Hospitalité, regroupant notamment les activités de restauration en propre, et un pôle Franchises, regroupant les enseignes de restauration en franchise.

Les deux types de restauration, en franchise et en propre, opérés historiquement par Groupe Bertrand ne partagent pas les mêmes profils de gestion ni de back-office. Les enseignes, essentiellement en franchise et avec un modèle très duplicable, requièrent un savoir-faire de développement et des processus très standardisés. La restauration en propre est un métier d'exploitation en direct de restaurants et d'hôtels haut de gamme avec une identité unique pour chaque lieu.

Ce projet de nouvelle organisation interne au Groupe Bertrand permettra de gagner en lisibilité et en efficacité des savoir-faire opérationnels. Il permettra également d'accélérer et de renforcer le dynamisme et les capacités de développement de chacun des pôles.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a proposé la réduction de capital et de la transformation de la société Groupe Flo SA en SAS.

L'assemblée générale mixte du 4 avril 2023 de la Société a décidé la réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 25 479 734,76 euros, par diminution de la valeur nominale des actions, pour le ramener de 38 257 860 euros à 12 778 125,24 euros, la valeur nominale de chaque action passant ainsi de 5 euros à 1,67 euro. Le report à nouveau négatif a donc été apuré d'autant.

Puis la même assemblée a décidé la transformation de la forme sociale de la Société de société anonyme en société par actions simplifiée, elle a nommé en qualité de Président Christophe Gaschin et en qualité de Directrice générale Christelle Grisoni.

Note 32 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En milliers d'euros	CABINET CONSTANTIN				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12
Audit :								
1) Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes annuels:								
Groupe Flo SA	72	77	63%	59%	115	97	50%	49%
Filiales intégrées globalement	42	54	37%	41%	110	65	48%	33%
2) Autres prestations	0	0	0%	0%	4	36	2%	18%
TOTAL	114	131	100%	100%	229	198	100%	100%

Groupe Flo S.A.S.

55 rue Deguingand
92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CONSTANTIN ASSOCIES

*Member of Deloitte Touche
Tohmatsu Limited*
Tour Majunga
6, Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense
Cedex

KPMG Audit

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense
Cedex

Groupe Flo S.A.S

55 rue Deguingand
92300 Levallois-Perret

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À la collectivité des associés de la société Groupe Flo S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Flo S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciations des immobilisations incorporelles (marques et autres immobilisations incorporelles) et des actifs sous-jacents (immobilisations corporelles et droits d'utilisation nets des passifs de location)

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des immobilisations incorporelles (marques et autres immobilisations incorporelles de 33 m€) et des actifs sous-jacents (immobilisations corporelles de 33 m€ et droits d'utilisation nets des passifs de location de 6,6 m€) s'élève à un total de 72,6 millions d'euros sur un total bilan de 230,7 millions d'euros.

Le Groupe a appliqué dans le cadre des tests de dépréciation et de détermination de la valeur recouvrable de ses immobilisations incorporelles (marques et autres immobilisations incorporelles) et des actifs sous-jacents (immobilisations corporelles et droits d'utilisation nets des passifs de location), en fonction de la destination de l'actif à la clôture de l'exercice et sur la base de sa meilleure connaissance, les modalités décrites dans le paragraphe 2.4.5 de la note « Principes comptables » et la note 16 « Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, revu les calculs conduisant aux montants de la dépréciation comptabilisée et nous avons vérifié que la note 16 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des

éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 7 avril 2023

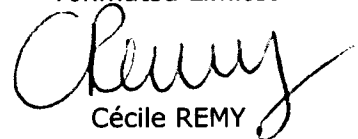
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de
KPMG S.A.



Eric ROBERT

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche
Tohmatsu Limited



Cécile REMY

GROUPE FLO

COMPTES CONSOLIDES GROUPE FLO

31 DECEMBRE 2022

TABLE DES MATIERES

1	COMPTES CONSOLIDES	3
1.1	Compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé	3
1.2	Bilan consolidé	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie consolidés	7
1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
2	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022	8
2.1	Faits marquants de l'exercice	8
2.2	Cadre général et environnement	9
2.3	Evolution du référentiel comptable en 2022	9
2.4	Principes comptables	10
2.5	Notes annexes	19

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé

1.1.1 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2022.12	2021.12
Chiffre d'Affaires	2	163.8	86.6
Coûts d'approvisionnement		(33.4)	(17.9)
Charges de personnel	3	(74.0)	(43.0)
Autres charges et produits opérationnels	4	(32.9)	(12.8)
Amortissements, dépréciations et provisions	5	(19.9)	(19.9)
Résultat opérationnel courant		3.6	(7.0)
Autres produits opérationnels non courants	6	5.2	5.0
Autres charges opérationnelles non courantes	6	(0.5)	(0.1)
Résultat opérationnel non courant		4.7	4.9
Résultat opérationnel		8.3	(2.1)
Coût de l'endettement financier net	7	(1.7)	(2.0)
Autres Produits & Charges Financiers	7	(3.2)	(2.0)
Résultat financier		(4.9)	(4.0)
Résultat avant impôt		3.4	(6.1)
Impôts sur le résultat	8	(0.5)	(0.3)
Résultat net des activités poursuivies		2.9	(6.4)
Résultat net des activités non poursuivies	18	(0.3)	(1.1)
Résultat net		2.6	(7.5)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		2.6	(7.0)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(0.5)
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		2.9	(5.9)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(0.5)
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(0.3)	(1.1)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Résultat net par action (note 9) :

En euros	2022.12	2021.12
Résultat de base par action	0.33	(0.91)
Résultat de base par action des activités poursuivies	0.37	(0.77)
Résultat dilué par action	0.33	(0.91)
Résultat dilué par action des activités poursuivies	0.37	(0.77)

1.1.2 Etat du résultat global consolidé

En millions d'euros	Notes	2022.12	2021.12
Résultat net de la période		2.6	(7.5)
Eléments non reclassables en résultat :			
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	26	0.4	-
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		(0.1)	-
Total des autres éléments du résultat global		0.3	-
Résultat global consolidé		2.9	(7.5)
Attribuable aux :			
- propriétaires de la société mère		2.9	(7.0)
- participations ne donnant pas le contrôle		-	(0.5)
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		3.2	(5.9)
- Activités non poursuivies		(0.3)	(1.1)
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
- Activités poursuivies		-	(0.5)
- Activités non poursuivies		-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.2 Bilan consolidé

En millions d'euros	Notes	2022.12	2021.12
ACTIF			
Marques	10	32.9	32.9
Autres immobilisations incorporelles nettes	10	0.1	0.2
Immobilisations corporelles nettes	12	33.0	38.9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	13	77.7	72.8
Autres actifs non courants nets	14	9.5	10.5
Total actifs non courants		153.2	155.3
Stocks nets		1.2	1.3
Clients nets	17	10.1	8.0
Autres créances	17	12.1	16.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	52.8	54.5
Total actifs courants		76.2	80.6
Actifs destinés à la vente		1.3	1.3
TOTAL DE L'ACTIF		230.7	237.2
PASSIF			
Capital		38.3	38.3
Réserves consolidées		(48.3)	(40.2)
Résultat de l'exercice		2.6	(7.0)
Capitaux propres Groupe		(7.4)	(8.9)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(1.0)
Total des Capitaux Propres		(7.4)	(9.9)
Dettes financières non courantes	19	67.5	92.9
Dettes de location non courantes	13	62.2	55.4
Provisions non courantes	20	3.0	4.1
Impôts différés - passif	22	3.9	4.4
Total passifs non courants		136.6	156.8
Dettes financières courantes	19	23.6	9.2
Dettes de location courantes	13	8.9	10.1
Provisions courantes	20	1.9	2.2
Dettes fournisseurs	21	39.3	38.8
Autres dettes diverses	21	27.8	30.0
Total passifs courants		101.5	90.3
Passifs liés aux actifs destinés à la vente		-	-
TOTAL DU PASSIF		230.7	237.2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'Euros	Notes	2022.12	2021.12
Résultat net Part du Groupe		2.6	(7.0)
Résultat net Part des minoritaires		-	(0.5)
Résultat net total consolidé		2.6	(7.5)
Elimination des amortissements et provisions		17.3	16.0
Elimination des profits/pertes de réévaluation		1.4	0.2
Elimination des résultats de cession		(4.7)	(0.2)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(0.6)	(1.5)
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt		16.0	7.0
Elimination de la charge (produit) d'impôt		0.5	0.3
Elimination du coût de l'endettement financier		3.6	3.7
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		20.1	11.0
Incidence de la variation du BFR	23	(0.6)	10.7
Impôts payés		(0.4)	(0.1)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		19.1	21.6
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>	18	(0.3)	(1.1)
Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée (1)		(0.4)	0.6
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	10/12	(7.1)	(5.9)
Variation des prêts et avances consentis		-	0.7
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		11.4	0.7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		3.9	(3.9)
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	18	-	-
Emission d'emprunts	19	-	19.5
Remboursement d'emprunt (1)	19	(11.9)	-
Remboursement des dettes de location	13	(9.3)	(8.4)
Intérêts payés sur les dettes de location	7	(1.9)	(2.0)
Intérêts financiers versés	7	(1.6)	(1.6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(24.7)	7.5
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>	18	-	-
Variation de la trésorerie		(1.7)	25.2
<i>Dont flux liés aux activités non poursuivies</i>		(0.3)	(1.1)
Trésorerie d'ouverture		54.5	27.6
Reclassement (2)		-	1.7
Trésorerie de clôture		52.8	54.5

(1) Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a acquis 100% des titres de la société F&B Invest pour 0.4 million d'euros et a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 2.5 millions d'euros et des intérêts capitalisés pour un montant de 0.6 million d'euros

(2) Au 31 décembre 2021, ce montant correspond au reclassement d'intérêts capitalisés de la trésorerie passive aux autres dettes financières non courantes.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés en autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2020	38.3	-	(39.9)	(0.3)	(1.9)	(0.5)	(2.4)
Mouvements avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	(7.0)	-	(7.0)	(0.5)	(7.5)
Résultat net et gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	(7.0)	-	(7.0)	(0.5)	(7.5)
Capitaux propres clôture 31/12/2021	38.3	-	(46.9)	(0.3)	(8.9)	(1.0)	(9.9)
Mouvements avec les actionnaires (*)	-	-	(1.4)	-	(1.4)	1.0	(0.4)
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	-	-	-	0.3	0.3	-	0.3
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	2.6	-	2.6	-	2.6
Résultat net et gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	2.6	0.3	2.9	-	2.9
Capitaux propres clôture 31/12/2022	38.3	-	(45.7)	-	(7.4)	-	(7.4)

(*) Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a acquis 100% des titres de la société F&B Invest pour 0.4 million d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

2.1 *Faits marquants de l'exercice*

L'activité du premier trimestre 2022 a été pénalisée par la propagation du variant Omicron et la mise en place de nouvelles mesures par le gouvernement au cours du mois de janvier 2022. Toutes ces mesures ont depuis été levées :

- Le 3 janvier 2022 : interdiction de consommer debout dans les bars et les restaurants. Obligation d'un nombre minimal de 3 jours de télétravail par semaine (dans la mesure du possible) ;
- Le 24 janvier 2022 : mise en place du pass vaccinal en lieu et place du pass sanitaire ;
- Le 2 février 2022 : levée de l'obligation du télétravail qui devient une recommandation. Fin du port du masque exigé en extérieur ;
- Le 16 février 2022 : fin de l'interdiction de danser et de consommer debout dans les bars ainsi que dans les restaurants ;
- Le 28 février 2022 : levée de l'obligation du port du masque dans les lieux clos soumis au pass vaccinal (bars, restaurants, cinémas, etc..) sauf dans les transports collectifs ;
- Le 14 mars 2022 : suspension du pass vaccinal.

Le deuxième trimestre a connu une forte reprise de l'activité suite à la levée des différentes restrictions liées à la crise sanitaire et au retour des touristes.

Cette reprise s'est poursuivie sur les trimestres suivants, portée également par une météo clémente.

Néanmoins, le conflit russo-ukrainien qui a éclaté en février 2022 et qui perdure a pour conséquence l'augmentation du coût des matières premières, des énergies et donc corrélativement l'augmentation des coûts d'approvisionnement du Groupe.

Le plan de rénovation s'est poursuivi avec 4 rénovations de restaurants Hippopotamus.

Fin 2022, le siège social a déménagé de Courbevoie à Levallois-Perret.

Continuité d'exploitation

Malgré une forte reprise de l'activité depuis le début du 2nd trimestre 2022, suite notamment à la suspension du pass vaccinal, le Groupe continue d'évoluer dans un environnement qui demeure incertain.

Dans le contexte, la priorité du Groupe demeure le pilotage rigoureux de sa base de coûts et l'allocation des ressources financières disponibles. Afin de sécuriser sa position de trésorerie, le Groupe a sollicité ses partenaires bancaires pour différer d'un an supplémentaire la première échéance de remboursement du Prêt Garanti par l'Etat souscrit en 2021 à hauteur de 19,5m€. Le Groupe a également reçu une réponse favorable au bénéfice de l'aide dite « fermeture » mise en place par le gouvernement et visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité a été affectée par les mesures de restriction administratives prises en 2021 pour lutter contre l'épidémie de covid-19. Le Groupe a perçu à ce titre, un montant de 1,1 m€. Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose ainsi d'une trésorerie de 52,8 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs établi des prévisions de trésorerie sur la base d'une reprise d'activité des restaurants en retenant des hypothèses de chiffre d'affaires affichant une croissance par rapport à l'exercice précédent et de poursuite du contrôle strict des coûts.

Compte tenu des actions menées par le Groupe, des prévisions de trésorerie établies et de la convention d'avances en compte courant (puis de ses avenants) signée en 2019 avec son actionnaire, la société Bertrand Invest, pour un montant cumulé maximum de 25m€ dont 9m€ ont été appelés au 31 décembre

2022, et remboursable 6 mois après la date de remboursement finale des Prêts Garantis par l'Etat, la Société devrait être en mesure de faire face à ses engagements financiers sur les 12 prochains mois.

Les comptes annuels et consolidés de la Société Groupe Flo, qui apporte si besoin à ses filiales, à travers la convention de trésorerie centralisée, la trésorerie nécessaire à leur exploitation et à leurs investissements, ont ainsi été arrêtés par le Président selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2 Cadre général et environnement

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Groupe Flo clos le 31 décembre 2022 sont établis selon les normes International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : <http://www.efrag.org/Endorsement>.

En date du 6 avril 2023, le Président a arrêté les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation. Ils seront définitifs après l'approbation par l'Assemblée Générale des associés en date du 12 avril 2023.

2.3 Evolution du référentiel comptable en 2022

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes aux normes et interprétations adoptées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et sont identiques à celles utilisés dans les états financiers annuels au 31 décembre 2021 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour le Groupe à compter du 1er janvier 2022.

2.3.1 Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2022

- Textes adoptés par l'Union européenne :
 - Plusieurs amendements à l'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, à l'IAS 16 – Immobilisations corporelles, à l'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et aux améliorations annuelles 2018-2020.

Ces textes n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.3.2 Normes comptables ou interprétations non obligatoires au 31 décembre 2022 et non adoptés par anticipation par le Groupe.

- Textes adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements IAS 1 – Présentation des états Financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables.
 - Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptables.
 - Amendements IAS 12 – Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique.
 - Amendements à l'IFRS 17 Contrats d'assurance : Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives.
- Textes non adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements à IAS 1 – Présentation des états Financiers – Classification des dettes courantes et non courantes ;
 - Amendements IFRS 16 – Contrats de location – Passif locatif dans une cession bail.

2.4 Principes comptables

2.4.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les sociétés contrôlées de manière conjointe (FloBert), étant des coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IFRS 11.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle desdites filiales.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans les états financiers. Elles figurent sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle » au bilan.

Conformément à la norme IFRS 10, les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les effets des pertes de contrôle sont constatés en compte de résultat.

La liste des sociétés consolidées figure en note 30.

2.4.2 Date de clôture des comptes

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.4.3 Marques & enseignes

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les marques correspondent à des « immobilisations incorporelles ».

Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Les marques sont testées au sein des UGT (« Unités génératrices de trésorerie ») définies par le Groupe.

2.4.4 Goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées conformément à IFRS 3.

Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur juste valeur ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Par ailleurs, dans le cadre d'un achat de fonds de commerce, la partie du fonds de commerce autre que le droit au bail est constaté en goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ils sont intégralement dépréciés depuis le 31 décembre 2017. Conformément à la norme IAS 36, aucune reprise de dépréciation n'a été effectuée depuis à l'issue des tests de valeur annuels.

Lorsque la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie dégagés par le regroupement d'UGT (branche d'activité) est inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés attachés, alors ces actifs sont dépréciés à hauteur de la différence.

2.4.5 Dépréciation des actifs

Le Groupe a appliqué dans le cadre des tests de dépréciations et de détermination de la valeur recouvrable de ses goodwill, immobilisations incorporelles (marques) et actifs sous-jacents (immobilisations corporelles) les principes suivants : en fonction de la destination de l'actif (destiné à être cédé ou poursuite d'activité) à la clôture de l'exercice et sur la base de la meilleure connaissance de la société, la valeur recouvrable est déterminée :

- Soit à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cette juste valeur est déterminée sur la base d'informations externes provenant de prix de vente en cours de négociation, d'offres d'achat reçues ou d'estimation de prix de cession.

- Soit à partir de la valeur d'utilité de l'actif ou du groupe d'actifs. Cette valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des cash-flows actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont établis par la direction de la société sur la base des plans à 5 ans de chaque activité.

2.4.6 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Ces immobilisations ne sont pas adossées aux emprunts.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimée dont les principales sont :

* Gros œuvre des constructions :	10 à 40 ans
* Ouvrages et installations :	10 à 20 ans
* Equipements :	3 à 8 ans
* Mobilier et décoration :	3 à 8 ans
* Matériel de transport :	5 ans
* Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans

Par ailleurs, les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur et dans le cadre des tests de dépréciation des groupes d'UGT mentionnés ci-dessus.

2.4.7 Contrats de location

Contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des actifs immobiliers, tels que des restaurants.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

Droit d'utilisation

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles telles que décrites dans le paragraphe 2.4.5.

Droits au bail

Dans le cadre de la première application d'IFRS 16, les droits au bail, répondant à la définition d'un coût initial, ont été reclassés en « Droits d'utilisation ».

Seule la partie « droit au bail » des fonds de commerce acquis, bénéficiant d'un contrôle via une protection juridique, est maintenue en droit d'utilisation. Le solde est constaté en goodwill.

Les droits au bail ne font pas l'objet d'amortissement lorsqu'ils sont légalement protégés, ce qui est normalement le cas en France où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements de son bail. Par conséquent, la durée d'utilité du droit au bail est indéterminée et indéfinie.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des droits au bail est testée au minimum à chaque clôture annuelle et systématiquement dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés alors ces actifs sont dépréciés à hauteur de la différence.

Dette de location

À la date de mise à disposition du bien, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette comprennent :

- les loyers fixes,
- les loyers variables qui dépendent uniquement d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat,
- ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier.

Durée de location

Le Groupe détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux "3/6/9" en France, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

Lorsque des agencements non amovibles ont été entrepris sur les biens loués, notamment dans le cadre des rénovations, les durées de locations sont retenues en cohérence avec les durées d'amortissement des agencements.

2.4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers définis par la norme IFRS 9 comprennent trois catégories : des actifs financiers évalués au coût amorti, des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI) et des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat net. Les actifs financiers sont présentés par catégorie en note 28.

La classification à retenir dépend du modèle économique ayant été choisi par le Groupe pour la gestion de ses actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels desdits actifs.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, généralement le prix de transaction. Ultérieurement, s'ils ne font pas l'objet d'une opération de couverture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a notamment positionné dans cette catégorie les créances clients, les prêts effort constructions ainsi que les dépôts et cautionnements.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI)

Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sont des actifs financiers détenus à la fois à des fins de perception de flux de trésorerie contractuels et à des fins de cession. Ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Seuls les intérêts ou dividendes perçus ainsi qu'en application d'IAS 21, les variations de juste valeur provenant de la variation du taux de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Ils correspondent aux titres de participation.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (JVPL)

Cette dernière catégorie regroupe l'ensemble des actifs qui ne sont rattachés à aucune des catégories décrites ci-dessus. Ces actifs sont ceux détenus à des fins de transaction, et ceux dont la comptabilisation initiale se fonde sur la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Un actif financier relève de cette catégorie s'il a été acquis principalement aux fins d'être vendu à court terme ou s'il n'a pas de flux de trésorerie contractuels prédéterminés. Les instruments financiers dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transactions à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture.

Dépréciation

Le Groupe reconnaît une dépréciation fondée sur les pertes attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur par OCI dès leur comptabilisation au bilan.

A chaque clôture, le montant de la provision est réévalué afin de refléter l'évolution du risque de crédit relative à l'instrument financier depuis sa comptabilisation initiale.

Pour les instruments financiers (autres que les créances commerciales), le Groupe applique le modèle de perte de crédit attendue sur la durée de vie uniquement lorsque la détérioration du risque de crédit est significative.

Si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe évalue la perte de crédit attendue sur les 12 mois suivant la date de clôture.

Afin d'apprécier l'évolution du risque de crédit, le groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables et qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Pour les créances commerciales, le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales. Les pertes de crédit attendues sont estimées en utilisant une matrice de provision fondée sur un historique des pertes de crédit, ajusté des facteurs spécifiques liés au créancier, aux conditions générales économiques actuelles et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Les créances échues à plus de six mois sont totalement dépréciées.

2.4.9 Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat du fait de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables. Du fait de cette très forte rotation, cette méthode est compatible avec IAS 2 « Stocks ».

2.4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités et les placements à court terme dont la maturité est de moins de trois mois. Le Groupe ne dispose pas d'OPCVM de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur conformément à IFRS 9. Les plus ou moins-values latentes par rapport au coût historique sont comptabilisées en résultat financier. Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

Dans le tableau de flux de trésorerie, le poste « Trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.4.11 Provisions

Ces provisions, conformes à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », sont destinées à couvrir les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Ces passifs trouvent leurs origines dans les obligations (juridiques ou implicites) de l'entreprise qui résultent d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources probable.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le Groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers. Si l'effet temps est significatif, une évaluation de l'impact de l'actualisation sur les provisions est réalisée à chaque clôture et comptabilisée.

2.4.12 Situation fiscale et impôts différés

La charge d'impôt correspond à l'impôt exigible et l'impôt différé des différentes sociétés du Groupe.

La société Groupe Flo et certaines de ses filiales forment un Groupe ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Conformément à IAS 12 « Impôt sur les résultats », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (notamment sur les marques et droits au bail) ainsi que sur les déficits fiscaux. Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables ne sont enregistrées en impôts différés actifs que dans la mesure où leur recouvrabilité est considérée comme probable. Ces impôts sont calculés sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice et selon la méthode du report variable.

L'impact des changements de taux d'imposition est comptabilisé en résultat sauf si l'impôt a été généré par une opération enregistrée directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impact des changements de taux d'imposition est enregistré directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Depuis la Loi de Finances 2010 qui a remplacé la taxe professionnelle par un nouvel impôt, la CET (Contribution Economique Territoriale), le Groupe comptabilise la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : une des composantes de la CET) en impôt sur le résultat.

2.4.13 Transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions commerciales en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits, résultant de la conversion des soldes concernés aux cours d'arrêté, sont portés en compte de résultat.

2.4.14 Avantages du personnel

Indemnités départ à la retraite

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite, sont évalués par un actuaire indépendant tous les ans. Une provision, qui intègre les charges sociales afférentes, est enregistrée dans les comptes consolidés.

Les réévaluations du passif correspondent aux gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime. Conformément à IAS 19, ces écarts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global l'année de leur survenance.

Médailles du travail

Ni la convention collective ni l'accord d'entreprise ne prévoient l'attribution de prime pour médailles du travail au sein du Groupe.

Plans d'options de souscriptions d'actions

Des plans d'options de souscriptions d'actions ont été accordés, entre 2009 et 2014, aux dirigeants, cadres supérieurs et à l'encadrement intermédiaire du Groupe. Conformément à IFRS 2 « Paiement en actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi.

L'évaluation a été réalisée par un actuaire indépendant selon le modèle de Black & Scholes ou un modèle binomial. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, avec contrepartie directe en capitaux propres, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

2.4.15 Titres d'autocontrôle

Le cas échéant, tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus-ou-moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.4.16 Passifs financiers hors instruments dérivés

A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale compte tenu des délais de paiement court.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché.

Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes/décotes éventuelles. Les coûts de transaction correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Emprunt obligataire

Une obligation convertible est un instrument financier défini comme " instrument financier composé ", avec une composante dette et une composante capitaux propres, lesquelles sont évaluées et comptabilisées séparément. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette.

Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

2.4.17 Instruments dérivés et opération de couverture

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'utilise plus d'instruments de couverture

2.4.18 Comptabilisation du chiffre d'affaires

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Il s'agit notamment :

- lorsque les restaurants sont détenus en propre ou sont exploités via un contrat de location-gérance, de l'ensemble des recettes reçues des clients ; et,
- lorsque les restaurants sont franchisés (ou donnés en location gérance), de la rémunération (redevances de franchise, droit d'entrée...) perçue au titre de ces contrats. Les redevances de franchises sont comptabilisées tous les mois au fur et à mesure des ventes et correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.
- le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes et de la juste valeur des programmes de fidélité. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.
- lorsque des ventes sont effectuées dans le cadre d'un programme de fidélité, le chiffre d'affaires comptabilisé correspond au chiffre d'affaires facturé au client au titre du service rendu duquel est déduit la juste valeur de l'avantage accordé au client via les programmes de fidélité.

Le montant alloué au programme de fidélité est ainsi différé et comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a rempli son obligation de fournir les biens en application des termes du programme ou lorsque l'échange de points attribués dans le cadre de ce programme n'est plus considéré comme probable. Le traitement comptable appliqué par le Groupe concernant le programme fidélité est donc conforme aux dispositions de la norme IFRS 15 qui impose de reconnaître le chiffre d'affaires probable.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. En contrepartie, le Groupe octroie aux franchisés le droit d'utiliser la marque et garantit l'exclusivité territoriale d'exploitation du concept, du savoir-faire et de l'enseigne pendant la durée du contrat (10 ans). Les franchisés obtiennent ainsi un droit d'accès à la propriété intellectuelle du Groupe pendant la durée de la franchise. Les droits d'entrée doivent donc être comptabilisés de manière continue sur la durée du contrat, la norme IFRS 15 prévoyant l'étalement du chiffre d'affaires au fur et à mesure du transfert du contrôle des services.

2.4.19 Autres frais opérationnels

Les autres frais opérationnels comprennent l'ensemble des charges d'exploitation à l'exception des coûts d'approvisionnement et des charges de personnel.

2.4.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce résultat recouvre l'ensemble des produits et charges résultant d'opérations de cessions, de fermetures de sites opérationnels, d'opérations de restructurations (fusions, cession de sociétés juridiques...) ayant été réalisées au cours de l'exercice, les dépréciations d'actifs non courants, ainsi que tout élément de caractère inhabituel et exceptionnel d'un montant significatif.

2.4.21 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

2.4.22 EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) et Marge Brute

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions. Tout intéressement ou participation des salariés est intégré aux charges de personnel. La Marge Brute correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts d'approvisionnement.

2.4.23 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des évolutions du capital social en excluant les titres d'autocontrôle et en tenant compte des instruments dilutifs dont la conversion en actions est certaine.

Le résultat dilué par action est établi en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Celui-ci est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » en déterminant, d'une part, le prix de marché des actions devant être rachetées sur la base d'un prix moyen de la période, d'autre part, le prix d'exercice des droits à instruments dilutifs comme étant le prix d'exercice contractuel augmenté de la juste valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option de souscription d'actions.

2.4.24 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concernés et que (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente, sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé à la date de clôture de l'exercice ;
- le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs) ;
- les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

2.4.25 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurant au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas directement exposé à des sous-jacents économiques volatils (cours des matières premières, taux de change...) et n'opère pas dans des pays soumis à des incertitudes diverses (risques politiques forts, difficultés financières...).

A la clôture du 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié d'éléments significatifs liés au changement climatique pouvant avoir un impact sur les estimations retenues pour la préparation des états financiers.

Les principales estimations ou hypothèses pouvant avoir un impact significatif sur les comptes au cours des périodes ultérieures sont les suivantes :

- Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur d'utilité des actifs (ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il est affecté) est estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus générés par cet actif ou cette UGT. Les plans à cinq ans servant de base de calcul à l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus générés ainsi que la valeur du taux d'actualisation sont des éléments d'estimations importants dans le cadre de la détermination des dépréciations éventuelles des actifs portés au bilan ;

La hausse ou la baisse de ces hypothèses et estimations peut induire une forte sensibilité des résultats des tests de perte de valeur (cf. note 16 « Dépréciation des actifs ») ;

- La méthode de valorisation du passif d'engagement de retraite nécessite un certain nombre d'hypothèses et estimations, tel le taux des obligations de première catégorie et le taux de croissance des salaires. La hausse ou la baisse de ces hypothèses peut induire une sensibilité certaine de la provision comptabilisée au passif du bilan ;
- Pour les provisions, le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture ;
- Concernant les contrats de location, le Groupe prend en compte, dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués, les caractéristiques liées aux différents restaurants, telles que leur rentabilité, l'existence d'investissements récents réalisés dans le cadre du plan de rénovations en cours, l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de restaurants détenus en propre ou franchisés ; il en va de même pour la détermination du taux d'actualisation de la dette, dès lors que le groupe se trouve dans l'obligation d'appliquer le taux marginal d'endettement de l'entité ;
- Le Groupe peut être amené à exercer son jugement dans le cadre des positions fiscales incertaines conformément à IFRIC 23 ;
- Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode linéaire sur la base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question ;
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où leur récupération est considérée comme probable.
- Les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales sont estimées en utilisant une matrice de provision fondée sur un historique des pertes de crédit, mise à jour annuellement.

2.5 Notes annexes

Note 1 - Variations de périmètre

Néant

Note 2 - Chiffres d'affaires

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Hippopotamus	105.2	60.7
Brasseries	36.1	15.0
Concessions (1)	22.5	10.9
Total Groupe	163.8	86.6

(1) Les concessions correspondent aux activités développées aux abords du parc Disneyland Paris dans le Disney Village et au Jardin des Plantes à Paris.

La part des revenus issus de la franchise Hippopotamus dans le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 9.8 millions d'euros contre 5.6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour rappel, les restaurants étaient intégralement fermés jusqu'au 18 mai 2021 à l'exception de 2 kiosques du Jardin des Plantes réouverts courant février 2021 et de 4 restaurants Hippopotamus réouverts en vente à emporter/livraison courant mars. La réouverture s'était ensuite faite progressivement entre le 19 mai et fin juin 2021.

Note 3 - Charges de personnel et effectifs

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Salaires et traitements	(55.5)	(32.8)
Charges sociales	(18.3)	(10.1)
Participation des salariés	(0.2)	(0.1)
Charges de Personnel	(74.0)	(43.0)

En 2021, les charges de personnel étaient fortement impactées par le contexte sanitaire et la fermeture des restaurants.

Effectifs moyens :

	2022.12	2021.12
Hippopotamus	1 390	1 349
Brasseries	358	370
Concessions	226	202
Services centraux	115	99
Total Groupe	2 089	2 020

Note 4 - Autres frais et produits opérationnels

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Entretiens et réparations	(4.2)	(3.2)
Energie	(3.8)	(2.3)
Autres impôts et taxes	(1.9)	(1.6)
Loyers, charges locatives et redevances de location gérance (1)	(5.3)	(2.7)
Autres charges opérationnelles (2)	(20.6)	(15.7)
Autres produits opérationnels (3)	2.9	12.7
Total	(32.9)	(12.8)

(1) Correspond aux charges de loyers non prises en compte pour la détermination des dettes de location (loyers relatifs aux contrats de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur, part variable des paiements locatifs) et les redevances de location gérance.

(2) Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des honoraires, des autres achats consommés, des charges externes et les frais de sous-traitance.

(3) Au 31 décembre 2022, ce poste comprend principalement l'aide dite « fermeture » mise en place par le gouvernement et visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité a été affectée par les mesures de restriction administratives prises en 2021 pour lutter contre l'épidémie de covid-19. Le Groupe a perçu à ce titre, un montant de 1.1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend principalement l'aide dite « coûts fixes » octroyée dans le cadre du « Fonds de Solidarité » mis en place par le gouvernement au soutien des entreprises impactées par la pandémie de la Covid-19. Le Groupe avait perçu à ce titre, un montant de 9.6 millions d'euros en 2021.

Note 5 - Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(9.1)	(10.7)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(10.3)	(10.2)
Dotations aux Amortissements	(19.4)	(20.9)
Dotations nettes des reprises de dépréciations sur actifs circulants	(0.6)	0.7
Dotations nettes des reprises de provisions pour risques et charges courantes	0.1	0.3
Dotations nettes aux provisions	(0.5)	1.0
Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants	(19.9)	(19.9)

Note 6 - Autres produits et charges opérationnels non courants

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Dépréciations des actifs non courants (1)	-	(0.1)
Reprises nettes sur dépréciations des actifs non courants (1)	0.6	-
Autres (2)	(0.5)	2.1
Plus et Moins-values sur cession d'actifs (3)	4.6	2.9
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.7	4.9

(1) Au 31 décembre 2022, les dotations et reprises pour dépréciations des actifs non courants concernent les immobilisations corporelles.

(2) Au 31 décembre 2022, ce poste comprend principalement :

- des frais engagés par le Groupe dans le cadre des rénovations des restaurants Hippopotamus pour un montant de -0.5 million d'euros ;
- des mises au rebut Hippopotamus, Brasseries et Concessions liées aux rénovations pour un montant de -0.5 million d'euros ;
- des coûts liés à des projets divers de -0.5 million d'euros ;
- des reprises de provisions pour risques divers de +1.1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend principalement :

- des frais engagés par le Groupe dans le cadre des rénovations des restaurants Hippopotamus pour un montant de -0.1 million d'euros ;
- des mises au rebut Hippopotamus, Brasseries et Concessions liées aux rénovations pour un montant de -0.5 million d'euros compensées par des reprises de provision d'un montant de +0.6 million d'euros ;
- des honoraires de -0.1 million d'euros liés aux cessions d'actifs ;
- des dotations aux provisions non courantes diverses pour -0.7 million d'euros ;
- l'extinction de contentieux Urssaf pour +2.9 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2022, ce poste inclut principalement l'impact des cessions et des mises en franchise.

Note 7 - Résultat Financier

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0.5	-
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(2.2)	(2.0)
Coût de l'endettement financier net	(1.7)	(2.0)
Produits financiers	0.3	0.3
Autres charges financières	(1.6)	(0.3)
Charges d'intérêt sur contrats de location	(1.9)	(2.0)
Charges financières	(3.5)	(2.3)
Autres produits et charges financiers	(3.2)	(2.0)
Résultat financier net	(4.9)	(4.0)

L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est de (1.9) millions d'euros au 31 décembre 2022 contre (2.0) millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 8 - Charge d'impôt

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Impôt courant (1)	(1.0)	(0.5)
Impôts différés	0.5	0.2
Total charge d'impôt	(0.5)	(0.3)

(1) Au 31 décembre 2022, le montant d'impôt courant intègre un montant de CVAE pour (0.8) million d'euros, contre (0.5) million d'euros au 31 décembre 2021.

Rationalisation de l'impôt :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Taux de droit commun	25.00%	26.50%
Contributions supplémentaires	3.30%	3.30%
Taux normal d'impôt en France	25.83%	27.37%
Résultat net des activités poursuivies	2.9	(6.4)
Charge d'impôt du groupe	(0.5)	(0.3)
Résultat avant impôt	3.4	(6.1)
Amortissements et dépréciations d'actifs non courants	(0.5)	(1.5)
Autres différences permanentes	(0.9)	(1.5)
Différences permanentes	(1.4)	(3.0)
Résultats taxés au taux réduit	-	-
Résultat taxable	2.0	(9.1)
Taux normal d'impôt en France	25.83%	27.37%
Impôt théorique au taux normal français	(0.5)	2.5
Effets sur l'impôt théorique :		
- des pertes fiscales de l'exercice non activées	-	(2.4)
- des dépréciations des déficits reportables constatés antérieurement	-	(0.8)
- du changement de taux d'impôt sur les sociétés	-	0.5
- de l'utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	0.6	-
- autres	(0.6)	(0.1)
Charge d'impôt du groupe	(0.5)	(0.3)
Taux effectif d'impôt	12.7%	1.9%

Note 9 - Résultat net par action

En euros	2022.12	2021.12
Dénominateur :		
Actions ordinaires	7 651 572	7 651 572
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 651 572	7 651 572
Nombre moyen pondéré d'actions dilués	7 651 572	7 651 572
Numérateur :		
Résultat net part du Groupe	2 553 983	(6 993 346)
Résultat net des activités poursuivies	2 819 983	(5 929 346)
Résultat net des activités non poursuivies	(266 000)	(1 064 000)
Résultat net retraité		
Résultat de base par action	0.33	(0.91)
Résultat dilué par action	0.33	(0.91)
Résultat de base des activités poursuivies	0.37	(0.77)
Résultat dilué des activités poursuivies	0.37	(0.77)
Résultat de base des activités non poursuivies	(0.03)	(0.14)
Résultat dilué des activités non poursuivies	(0.03)	(0.14)

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'actions dilutives, tous les plans de stock-options étant en dehors de la monnaie (cf. note 27 « Capital social et plans de souscription d'actions »). Ainsi, les résultats dilués par action afférents sont égaux aux résultats de base par action.

Note 10 - Immobilisations incorporelles hors goodwill

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Valeurs brutes des marques	32.9	32.9
Marques nettes des dépréciations	32.9	32.9
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	6.3	6.9
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(6.2)	(6.7)
Autres immobilisations incorporelles nettes	0.1	0.2
Total des immobilisations incorporelles brutes	39.2	39.8
Total des amortissements et provisions	(6.2)	(6.7)
Total immobilisations incorporelles nettes	33.0	33.1

Variation des immobilisations incorporelles hors goodwill :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2021	39.8	(6.7)	33.1
Cessions/mises au rebut / apport partiel	(0.6)	0.5	(0.1)
Dont autres immobilisations incorporelles	(0.6)	0.5	(0.1)
Au 31 Décembre 2022	39.2	(6.2)	33.0

Note 11 - Goodwill

En millions d'euros	2022.12(*)	2021.12
Valeurs brutes	56.0	61.9
Dépréciations	(56.0)	(61.9)
Goodwill net	-	-

(*) Le Goodwill au 31 décembre 2022 a été retraité des impacts des cessions de sites intervenues en 2021. Ces Goodwill étaient totalement dépréciés.

Note 12 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Terrains et constructions	98.3	103.8
Amortissements et dépréciations	(73.6)	(74.9)
Terrains et constructions nets	24.7	28.9
Installations techniques et matériels	19.2	20.8
Amortissements et dépréciations	(16.7)	(16.9)
Installations techniques et matériels nets	2.5	3.9
Autres Immobilisations corporelles	30.4	34.3
Amortissements et dépréciations	(24.6)	(28.2)
Autres Immobilisations corporelles nettes	5.8	6.1
Total des immobilisations corporelles brutes	147.9	158.9
Total des amortissements et dépréciations	(114.9)	(120.0)
Immobilisations corporelles nettes	33.0	38.9

Variation des immobilisations corporelles :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
À 31 Décembre 2021	148.3	(119.4)	28.9
Acquisitions / Dotations (1)	7.1	(9.3)	(2.2)
Cessions / mises au rebut / Reprises	(18.1)	14.4	(3.7)
Au 31 Décembre 2022	147.9	(114.9)	33.0

(1) Les acquisitions de 7.1 millions d'euros comprennent essentiellement les coûts engagés dans le cadre des rénovations de restaurants.

Note 13 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et dettes de location

Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

En millions d'euros	Droit au bail	Constructions	Total
Au 31 décembre 2021	8.5	64.3	72.8
Entrées d'actifs et renouvellements	-	16.0	16.0
Effet de l'indexation	-	1.9	1.9
Résiliations / Cessions	(0.4)	(2.4)	(2.8)
Amortissement	-	(10.3)	(10.3)
Autres	-	0.1	0.1
Au 31 décembre 2022	8.1	69.6	77.7

Dettes de location

En millions d'euros	
Au 31 décembre 2021	65.3
Nouveaux contrats et renouvellements	16.0
Effet de l'indexation	1.9
Remboursement	(9.3)
Résiliations	(2.5)
Autres	(0.5)
Au 31 décembre 2022	71.1

Echéancier de la dette de location

En millions d'euros	2022.12			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes de location	8.9	33.3	28.9	71.1
Total	8.9	33.3	28.9	71.1

Au 31 décembre 2022, la charge de loyer comptabilisée dans les autres charges et produits opérationnels au compte de résultat est de 2.0 millions d'euros.

Elle comprend les loyers au titre des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les paiements de loyers variables.

Note 14 - Autres actifs non courants

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Autres actifs non courants (1)	9.9	11.0
Dépréciations des autres actifs non courants	(0.4)	(0.5)
Autres actifs non courants nets	9.5	10.5

(1) Les autres actifs sont composés principalement de dépôts, cautions et de prêts effort constructions, ainsi que de la créance sur la cession de l'établissement Petit Bofinger Bastille pour un montant de 0.2 million d'euros.

Les prêts effort constructions sont actualisés à un taux de 2.26% au 31 décembre 2022 (contre 0.29% au 31 décembre 2021).

Variation des autres actifs non courants :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Acquisitions et variations positives de dépôts et cautions / dotations (1)	0.7	0.1	0.8
Diminutions / Reprises (1)	(1.8)	-	(1.8)
Au 31 décembre 2022	9.9	(0.4)	9.5

(1) Correspond principalement à l'impact de l'actualisation sur les prêts effort constructions et à la variation de valeur des dépôts et cautionnements.

Note 15 - Information sur les co-entreprises

Ayant commencé son activité le 22 février 2018, le groupement d'intérêt économique FloBert est détenu à parts égales par Flo Gestion SNC et OB Holding (société du Groupe Bertrand Restauration). Le GIE FloBert a pour activité principale de mutualiser certaines fonctions supports de Groupe Flo et du Groupe Bertrand Restauration.

Bilan simplifié (en millions d'euros)

	2022.12 Flobert	2021.12 Flobert
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	6.8	3.9
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	6.8	3.9
Actif net	-	-
Pourcentage de détention	50.00%	50.00%
Part de Groupe Flo dans les capitaux propres avant dépréciation	-	-
Dépréciation	-	-
Part de Groupe Flo dans les capitaux propres après dépréciation	-	-

Compte de résultat simplifié (en millions d'euros)

	2022.12 Flobert	2021.12 Flobert
Chiffres d'affaires	16.9	10.7
Résultat net	-	-
Pourcentage de détention	50.00%	50.00%
Quote part de Groupe Flo dans le résultat net	-	-
Dépréciation		
Part de Groupe Flo dans le résultat net après dépréciation	-	-

Note 16 - Dépréciation des actifs

Immobilisations incorporelles par branche d'activité

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles par catégorie se présentent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2022 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill	35.0	21.0	-	56.0
Autres immobilisations incorporelles	4.8	0.5	1.0	6.3
Total (valeurs brutes)	70.3	23.9	1.0	95.2
Amortissements et dépréciations	(39.7)	(21.5)	(1.0)	(62.2)
Total (valeurs nettes)	30.6	2.4	-	33.0

La valeur nette au 31 décembre 2022 par catégorie d'immobilisations incorporelles se présente de la façon suivante :

Au 31 décembre 2022 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0.1	-	-	0.1
Total	30.6	2.4	-	33.0

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles par catégorie se présentent de la façon suivante :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill (*)	40.9	21.0	-	61.9
Autres immobilisations incorporelles	5.4	0.5	1.0	6.9
Total (valeurs brutes)	76.8	23.9	1.0	101.7
Amortissements et dépréciations	(46.1)	(21.5)	(1.0)	(68.6)
Total (valeurs nettes)	30.7	2.4	-	33.1

(*) Le Goodwill au 31 décembre 2022 a été retraité des impacts des cessions de sites intervenues en 2021. Ces Goodwill étaient totalement dépréciés.

Méthode d'élaboration des tests de dépréciation

*Hypothèses opérationnelles :

Au 31 décembre 2022, le Groupe a révisé le business plan 2023-2027 en s'appuyant sur de nouvelles hypothèses opérationnelles qui reflètent sa meilleure estimation des conditions économiques à la date de l'arrêté des comptes annuels.

Les hypothèses retenues intègrent une pleine reprise de l'activité avec un retour aux performances historiques ainsi que les évolutions de marché attendues pour les années suivantes. Elles prennent également en compte les bénéfices de la réorientation stratégique du groupe sur l'activité des restaurants en termes de fréquentation et de ticket moyen ainsi que les impacts liés à l'énergie et à l'inflation (matières premières et salaires).

**Hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini :*

Conformément à la norme IAS 36, pour l'actualisation des flux futurs de trésorerie, la société utilise le taux WACC. Il est calculé sur la base du taux d'intérêt sans risque, de la prime de risque de marché et d'une prime de taille. Il n'intègre pas la structure de l'endettement et d'impôt du Groupe.

- Le taux sans risque utilisé est établi sur la base d'une moyenne historique des rendements des obligations d'Etat observés sur la zone euro pour des maturités longues ;
- La prime de risque de marché utilisée est de 6.92%. Elle est établie sur la base d'une moyenne historique des rendements du marché actions observés sur la zone euro ;
- La prime de taille correspond à l'excédent de rendement exigé pour compenser le risque lié à la taille de la société par rapport aux autres sociétés du marché. La prime de taille utilisée est de 3.0%.

Le taux du WACC avant impôt est de 10.24 %, comme au 31 décembre 2021.

Il est identique sur l'ensemble des UGT, le Groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale est de 2%, comme au 31 décembre 2021.

Conclusion des tests de dépréciation

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit à déprécier les actifs du Groupe.

Tests de sensibilité

Compte tenu de la méthode de valorisation retenue pour les actifs ou groupes d'actifs des différentes branches du groupe, les tests de sensibilité n'ont été réalisés que pour les branches Hippopotamus, Brasseries et Concessions.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation après impôt :

	Impact sur la valeur recouvrable des actifs (en M€)			
	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Si hausse de 1% du taux d'actualisation	(12.6)	(2.8)	(0.4)	(15.8)
Si baisse de 1% du taux d'actualisation	16.5	3.6	0.5	20.6

Le test de sensibilité pour le taux d'actualisation est réalisé avec une amplitude de +/- 1%, contre +/- 1% en 2021. La méthode de détermination du WACC utilisée par le Groupe étant basée sur un taux sans risque normatif (moyenne historique des rendements des obligations d'Etat observés sur la zone euro pour des maturités longues), le groupe considère l'amplitude utilisée pour le test comme étant en adéquation avec la variation historique des taux sans risque.

Test de sensibilité sur le taux de croissance à l'infini :

	Impact sur la valeur recouvrable des actifs (en M€)			
	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Si hausse de 1% du taux de croissance à l'infini	11.7	2.4	0.3	14.4
Si baisse de 1% du taux de croissance à l'infini	(8.9)	(1.9)	(0.2)	(11.0)

Test de sensibilité sur le chiffre d'affaires (réalisé sur une période de 5 ans) :

	Impact sur la valeur recouvrable des actifs (en M€)			
	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Si hausse de 1% du chiffre d'affaires	14.2	4.1	3.4	21.7
Si baisse de 1% du chiffre d'affaires	(14.0)	(3.9)	(3.4)	(21.3)

Conclusion des tests de sensibilité :

En termes d'impact sur les dépréciations, les tests de sensibilité montrent que la valorisation des branches varierait de la façon suivante :

- Variation du WACC :
 - -15.8 millions d'euros (-12.6 millions d'euros sur la branche Hippopotamus, -2.8 millions d'euros sur la branche Brasseries et -0.4 million d'euros sur la branche Concessions) en cas de hausse de +1% du WACC ;
- Variation du taux de croissance à l'infini :
 - -11.0 millions d'euros (-8.9 millions d'euros sur la branche Hippopotamus et -1.9 millions d'euros sur la branche Brasseries et -0.2 million d'euros sur la branche Concessions) en cas de baisse de -1% du taux de croissance à l'infini ;
- Variation du taux du chiffre d'affaires :
 - -21.3 millions d'euros (-14.0 millions d'euros sur la branche Hippopotamus, -3.9 millions d'euros sur la branche Brasseries et -3.4 million d'euros sur la branche Concessions) en cas de baisse de 1% du chiffre d'affaires.

Conclusion des tests de sensibilité :

La valeur recouvrable de chaque branche restant supérieure à sa valeur comptable, ces variations de taux d'actualisation après impôt, taux de croissance à l'infini et chiffre d'affaires n'entraîneraient pas de dépréciations sur les branches Hippopotamus, Brasseries et Concessions.

Note 17 - Créances

17.1 Clients nets

En millions d'euros	2022.12	dont non échues	dont échues	2021.12
Créances clients	13.7	7.1	6.6	11.1
Dépréciations	(3.6)	-	(3.6)	(3.1)
Total clients nets courants	10.1	-	3.0	8.0

Echéancier des créances clients nettes échues au 31 décembre 2022

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Depuis moins d'un mois	0.8	0.9
Entre un et trois mois	1.3	0.7
Entre trois et six mois	0.7	0.2
Depuis plus de six mois	0.2	0.2
Valeur nette	3.0	2.0

17.2 Autres créances

Créances nettes non courantes :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Autres créances d'exploitation (1)	1.1	0.8
Dépréciations	(0.8)	(0.8)
Total Créances nettes non courantes (2)	0.3	-

(1) Au 31 décembre 2022, ce poste inclut principalement une indemnité à recevoir (dépréciée à 100%) pour 0.8 million d'euros pour perte d'exploitation sur le site Bistro Romain La Défense.

(2) Dont 0.2 million de créance sur cession du site Petit Bofinger Bastille

NB : Les créances non courantes sont présentées en autres actifs non courants, note 14.

Autres créances courantes :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Autres créances d'exploitation (1)	8.5	7.8
Créances diverses (2)	1.5	5.5
Dépréciations	(1.1)	(1.1)
Charges constatées d'avance	3.2	4.6
Total créances courantes	12.1	16.8

(1) Au 31 décembre 2022, les autres créances d'exploitation comprennent essentiellement 7.1 millions d'euros de créances fiscales (contre 5.9 millions d'euros en 2021) et 1.3 millions d'euros d'avances et acomptes versés aux fournisseurs (contre 1.3 millions d'euros en 2021).

(2) Au 31 décembre 2022, les créances diverses courantes comprennent principalement :

- Une indemnité à recevoir dans le cadre d'un litige commercial pour 0.8 million d'euros (dépréciée à 100%) et des créances sur cessions d'actifs pour 0.3 million d'euros.

Au 31 décembre 2021, les créances diverses courantes comprennent principalement :

- Une indemnité d'éviction à recevoir pour 1.7 millions d'euros ;
- Le CICE 2018 pour 0.5 million d'euros ;
- Une indemnité à recevoir dans le cadre d'un litige commercial pour 0.8 million d'euros (dépréciée à 100%) et des créances sur cessions d'actifs pour 2.0 millions d'euros.

Note 18 - Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies

La Direction du Groupe Flo considère que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies au 31 décembre 2022 pour le dernier restaurant classé en actif destinés à la vente.

Compte de résultat

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Chiffre d'Affaires	3.5	1.5
Coûts d'approvisionnement	(0.8)	(0.3)
Charges de personnel	(1.5)	(0.9)
Autres charges et produits opérationnels	(1.5)	(1.4)
Résultat opérationnel courant	(0.3)	(1.1)
Résultat opérationnel	(0.3)	(1.1)
Résultat Avant Impôt	(0.3)	(1.1)
Impôts	-	-
Résultat de cession des activités non poursuivies	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	(0.3)	(1.1)

Bilan

En millions d'euros	2022.12	2021.12
ACTIF		
Autres immobilisations incorporelles nettes	0.9	0.9
Immobilisations corporelles nettes	0.1	0.1
Autres actifs non courants nets	0.3	0.3
Total actifs non courants	1.3	1.3
TOTAL ACTIFS DESTINES A LA VENTE	1.3	1.3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'Euros	2022.12	2021.12
Flux opérationnels liés aux activités non poursuivies	(0.3)	(1.1)
Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies	-	-
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	-	-

Note 19 - Dettes financières et états des positions du Groupe face au risque de taux

Evolution de la dette nette :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Flux avec impact	Flux sans impact	31/12/2022
		sur la trésorerie	sur la trésorerie	
		Variation nette	Autres variations	
		de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54.5	(1.7)	-	52.8
Dettes restructurées	15.3	-	-	15.3
Prêts garantis par l'Etat	54.5	(8.7)	-	45.8
Total dettes bancaires	69.8	(8.7)	-	61.1
Emprunt obligataire Bertrand Invest	18.5	-	-	18.5
Autres emprunts obligataires	2.5	(2.5)	-	-
Total emprunts obligataires	21.0	(2.5)	-	18.5
Prêts actionnaires	9.0	-	-	9.0
Autres passifs	2.3	(0.6)	0.8	2.5
Total autres dettes financières	11.3	(0.6)	0.8	11.5
Total dettes financières	102.1	(11.8)	0.8	91.1
Trésorerie (+)/Dette (-) nette	(47.6)	10.1	(0.8)	(38.3)

Au 31 décembre 2022, le taux moyen de la dette, s'élève à 1.61 % (contre 1.69 % au 31 décembre 2021).

Dettes bancaires :

a) La dette restructurée de 15.3 millions d'euros est remboursable in fine dans 18 mois et porte intérêts, jusqu'au complet remboursement, au taux variable Euribor + marge. La marge est ajustée en fonction du niveau du ratio de « Leverage » présenté dans le tableau ci-dessous.

Niveau du Ratio de « Leverage » (1)	Marge Applicable
Si le ratio est supérieur à 2.0	2.75% par an
Si le ratio est inférieur ou égal à 2.0 mais supérieur ou égal à 1.5	2.50% par an
est inférieur à 1.5 mais supérieur ou égal à 1.0	2.25% par an
Si le ratio est inférieur à 1.0	2.00% par an

(1) Le ratio de « leverage » désigne le ratio dette financière nette consolidée sur EBITDA consolidé.

La dette financière nette consolidée correspond à la dette financière diminuée de la trésorerie.

L'EBITDA consolidé (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

L'Euribor sous sa forme actuelle est conforme avec la directive européenne sur les taux de référence dits « IBOR » (InterBank Offered Rate) et à ce titre utilisable sans qu'une date de fin ne soit envisagée par les autorités à ce stade.

b) Prêts garantis par l'Etat :

Le Groupe a conclu le 26 juin 2020 un prêt garanti par l'Etat Français (PGE) d'un montant cumulé de 35 millions d'euros. Ce prêt est garanti par l'Etat Français à hauteur de 90 % selon les conditions et modalités prévues par la Règlementation PGE.

La date de remboursement final prorogée au 29 juin 2024. Le remboursement est semestriel.

Le Groupe a conclu en juin 2021 un second contrat de crédit d'un montant de 19.5 millions d'euros, garanti par l'Etat à hauteur de 90%, selon les conditions et modalités prévues par la Règlementation PGE.

La date de remboursement final prorogée au 27 juin 2025. Le remboursement sera semestriel pendant 2 ans après une franchise d'un an à compter du premier anniversaire du tirage.

Suite à la mise en place des prêts garantis par l'Etat, Groupe Flo ne peut proposer à ses assemblées générales aucune résolution de distribution de dividendes pendant la durée des contrats.

Les deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont été mis en place dans le contexte de crise sanitaire, permettant de sécuriser la trésorerie du Groupe Flo et d'accompagner la reprise progressive de ses activités.

Dettes obligataires

Dans le cadre du refinancement de la dette initiale, Bertrand Invest a prêté à Groupe Flo 12.25 millions d'euros, à travers la souscription le 16 juin 2017 à un emprunt obligataire émis par Groupe Flo, remboursable à tout moment sur une durée maximale de 10 ans. Il porte intérêts à un taux annuel identique à celui de la dette restructurée maintenue. En sus de ces intérêts, des intérêts capitalisés à hauteur de 10% l'an sont dus par Groupe Flo au titre de la première année.

Bertrand Invest a repris en décembre 2019 l'emprunt obligataire de 6.2 millions d'euros souscrits par les anciens actionnaires en juin 2017. Cet emprunt porte intérêts à un taux annuel identique à celui de la dette restructurée maintenue.

À la suite de la mise en place des prêts garantis par l'Etat, et afin de permettre au Groupe de pouvoir financer au mieux la reprise de l'activité, des avenants aux contrats initiaux des deux emprunts obligataires ont été signés afin de différer le remboursement de ces emprunts et de le reporter après le remboursement total des PGE. En conséquence, les dettes obligataires d'un montant total de 18.5 millions d'euros sont reclassées à long terme.

Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire F&B Invest pour 2.5 millions d'euros et des intérêts capitalisés pour un montant de 0.6 million d'euros suite à l'acquisition de 100% des titres de la société.

Prêt actionnaire

Afin de financer le plan de rénovation des restaurants Hippopotamus, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place d'avances en compte-courant de Bertrand Invest au profit de Groupe Flo pour un montant maximum de 25 millions d'euros remboursable au plus tard le 31 décembre 2021.

D'un montant initial de 4.5 millions d'euros en 2019, l'avance actionnaire a fait l'objet d'un montant complémentaire de 8.5 millions d'euros et d'un remboursement de 4.0 millions d'euros sur l'exercice 2020. Ainsi, l'avance actionnaire s'établit à 9.0 millions d'euros, hors intérêts, au 31 décembre 2022.

À la suite de la mise en place des prêts garantis par l'Etat, et afin de permettre au Groupe de pouvoir financer au mieux la reprise de l'activité, des avenants à la convention d'avance en compte courant ont été signés afin de différer le remboursement de l'avance à six mois après la date de remboursement final de la dette bancaire des PGE.

Autres passifs

Au 31 décembre 2022, ce poste inclut principalement des intérêts courus sur la dette pour 2.2 millions d'euros.

Echéancier de la dette financière :

En millions d'euros	2022.12			Total	2021.12
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
- Dette restructurée	-	15.4	-	15.4	15.4
- Retraitement lié au coût amorti de la dette restructurée	-	(0.1)	-	(0.1)	(0.1)
- Prêts Garantis par l'Etat	22.3	23.4	-	45.7	54.5
- Emprunt obligataire Bertrand Invest	-	18.5	-	18.5	18.5
- Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	2.5
- Prêts actionnaires	-	9.0	-	9.0	9.0
- Autres passifs	1.3	1.3	-	2.6	2.3
Total	23.6	67.5	-	91.1	102.1

Les ratios bancaires

Le Groupe doit maintenir un niveau de trésorerie active minimum supérieur à 4.0 millions d'euros. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée de l'ensemble des concours bancaires. Ce niveau de trésorerie minimum est atteint au 31 décembre 2022.

Le groupe est également soumis au respect d'un niveau de ratio de levier, dont la première date de test était au 30 juin 2021. Au 30 juin 2022 et 31 décembre 2022, le Groupe a obtenu la renonciation de ses prêteurs quant à son obligation de respect d'un niveau de ratio de levier.

Les emprunts comptabilisés à la clôture n'ont donné lieu à aucun défaut de paiement touchant le principal ou les intérêts.

Note 20 - Provisions

Analyse des variations des provisions :

En millions d'euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise en résultat	Provisions Autre	Provisions à la fin de l'exercice
Risques commerciaux / juridiques / sociaux	1.0	-	(1.0)	-	-
Indemnités de départ en retraite	3.1	0.3	(0.1)	(0.3)	3.0
Total provisions non courantes	4.1	0.3	(1.1)	(0.3)	3.0
Risques commerciaux / juridiques / sociaux	1.8	0.5	(0.7)	-	1.6
Autres Risques divers	0.4	-	(0.1)	-	0.3
Total provisions courantes	2.2	0.5	(0.8)	-	1.9
Total provisions	6.3	0.8	(1.9)	(0.3)	4.9

Au 31 décembre 2022, les provisions comprennent :

- Des risques commerciaux/juridiques/sociaux pour 1.6 millions d'euros incluant des provisions pour risques sociaux pour 1.3 millions d'euros, et des provisions pour risques commerciaux et juridiques divers pour 0.3 millions d'euros (principalement liés à des litiges avec des clients, fournisseurs ou franchisés) ;
- Des provisions pour indemnités de départ en retraite pour 3 millions d'euros (cf. note 26 « Pensions et avantages postérieurs à l'emploi ») ;
- Des provisions pour risques & charges divers pour 0.3 million.

Sur l'exercice 2022, les risques commerciaux, juridiques et sociaux ont varié de la manière suivante :

- 0.5 million d'euros d'augmentation correspondant aux risques sociaux ;
- 1.7 millions d'euros de diminution correspondant pour 0.6 million d'euros aux risques sociaux, pour 0.8 million d'euros aux risques commerciaux et pour 0.3 autres provisions

Note 21 - Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Fournisseurs	39.3	38.8
Dettes fiscales et sociales (1)	23.6	25.6
Autres dettes	1.5	1.9
Produits constatés d'avance	2.7	2.5
Total autres dettes courantes	67.1	68.8

(1) Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

- 16.3 millions d'euros de dettes sociales en 2022, comparé à 19.2 millions d'euros en 2021 et,
- 7.3 millions d'euros de dettes fiscales en 2022, contre 6.4 millions d'euros en 2021

Note 22 - Impôts différés

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Impôts différés actifs	-	-
Impôts différés passifs	(3.9)	(4.4)
Impôts différés nets	(3.9)	(4.4)

Origines des impôts différés

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Marques	(8.7)	(8.7)
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(0.6)	(0.6)
Immobilisations corporelles	0.1	0.1
Provisions engagement de retraite et autres provisions	0.8	0.8
Reports fiscaux déficitaires	2.9	2.9
Autres actifs	1.6	1.1
Impôts différés nets	(3.9)	(4.4)

L'impôt différé passif présenté au bilan est net des impôts différés actifs ayant des échéances de recouvrement similaires.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre la valeur comptable et fiscale des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Impôts différés actifs non comptabilisés :

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Reports fiscaux déficitaires	133.6	135.4
Reports fiscaux déficitaires activés	(11.6)	(11.6)
Reports fiscaux déficitaires non activés	122.0	123.8

Note 23 - Analyse de la variation du BFR

En millions d'Euros	Note	2022.12	2021.12
Variation des stocks et en-cours		0.2	(0.8)
Variation des créances clients et autres débiteurs	17	1.1	0.1
Créances clients		(2.1)	(3.0)
Créances sociales et fiscales		(0.9)	7.1
Autres créances diverses		4.1	(4.0)
Variation des dettes fournisseurs et autres débiteurs	21	(1.9)	11.4
Dettes/Avances fournisseurs		0.5	9.2
Dettes sociales et fiscales		(2.0)	2.5
Autres dettes diverses		(0.4)	(0.3)
Incidence de la variation du BFR		(0.6)	10.7

Note 24 - Information sectorielle par secteur opérationnel

Les secteurs opérationnels sont les suivants :

- Le secteur opérationnel « Hippopotamus » (anciennement dénommé « Restauration à thème ») ;
- Le secteur opérationnel « Brasseries » incluant les brasseries institutionnelles ;
- Le secteur opérationnel « Concessions » ;
- Le secteur opérationnel « Autres », incluant principalement les holdings et les éliminations « inter-secteurs ».

Les branches d'activités regroupées au sein d'un même secteur opérationnel ont des caractéristiques économiques similaires et sont semblables en termes de nature de produits, types de clients et d'organisation.

La clientèle de Groupe Flo est essentiellement composée de consommateurs individuels. Ainsi, aucun client ne peut représenter une part significative du chiffre d'affaires.

Les agrégats analysés reprennent les chiffres propres de chaque secteur opérationnel, comme s'il s'agissait d'une entité indépendante. Les données, pour chaque secteur opérationnel, sont donc « aux bornes » de chaque secteur opérationnel. Les éliminations inter-secteur sont neutralisées au sein du secteur « Autres ».

Compte de résultat sectoriel

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Produits sectoriels :		
Hippopotamus	105.2	60.7
Brasseries	36.1	15.0
Concessions	22.5	10.9
Autres **	-	-
Total	163.8	86.6
Charges sectorielles :		
Hippopotamus	(86.1)	(47.8)
Brasseries	(28.4)	(11.6)
Concessions	(18.8)	(9.6)
Autres **	(7.0)	(4.7)
Total	(140.3)	(73.7)
EBITDA sectoriels (1) :		
Hippopotamus	19.1	12.9
Brasseries	7.7	3.4
Concessions	3.7	1.3
Autres **	(7.0)	(4.7)
Total	23.5	12.9
Résultats Nets sectoriels avant IS (2) :		
Hippopotamus	3.1	(3.9)
Brasseries	3.1	(0.6)
Concessions	1.6	(0.3)
Autres **	(4.4)	(1.3)
Total	3.4	(6.1)

** sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(1) L'EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

Actifs et passifs sectoriels

En millions d'euros		2022.12	2021.12
Actifs sectoriels nets non courants (1)			
Hippopotamus	Valeur Brute	268.6	276.9
	Amortissements & Dépréciations	(152.5)	(157.2)
	Valeur Nette	116.1	119.7
Brasseries	Valeur Brute	82.3	78.3
	Amortissements & Dépréciations	(48.7)	(47.6)
	Valeur Nette	33.6	30.7
Concessions	Valeur Brute	18.8	19.8
	Amortissements & Dépréciations	(17.1)	(17.3)
	Valeur Nette	1.7	2.5
Autres *	Valeur Brute	4.7	4.5
	Amortissements & Dépréciations	(2.9)	(2.1)
	Valeur Nette	1.8	2.4
Total	Valeur Brute	374.4	379.5
	Amortissements & Dépréciations	(221.2)	(224.2)
	Valeur Nette	153.2	155.3

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(1) Les actifs sectoriels nets non courants présentés ci-dessus comprennent le total des actifs sectoriels non courants hormis les impôts différés actifs.

Les actifs sectoriels net non courants intègrent 77.7 millions d'euros de droit d'utilisation lié à l'application d'IFRS 16 au 31 décembre 2022 dont :

- 51.6 millions sur Hippopotamus ;
- 23.6 millions sur les Brasseries ;
- 0.6 million sur les Concessions ;
- 1.9 millions sur Autres.

En millions d'euros		2022.12	2021.12
Actifs sectoriels nets courants (2)			
Hippopotamus	Valeur Brute	30.0	43.6
	Amortissements & Dépréciations	(1.7)	(1.6)
	Valeur Nette	28.3	42.0
Brasseries	Valeur Brute	25.3	24.3
	Amortissements & Dépréciations	(0.1)	(0.1)
	Valeur Nette	25.2	24.2
Concessions	Valeur Brute	9.5	10.9
	Amortissements & Dépréciations	-	-
	Valeur Nette	9.5	10.9
Autres *	Valeur Brute	16.1	6.0
	Amortissements & Dépréciations	(2.9)	(2.5)
	Valeur Nette	13.2	3.5
Total	Valeur Brute	80.9	84.8
	Amortissements & Dépréciations	(4.7)	(4.2)
	Valeur Nette	76.2	80.6

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(2) Les actifs sectoriels nets courants présentés ci-dessus comprennent la totalité des actifs sectoriels nets courants.

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Passifs sectoriels nets non courants (3)		
Hippopotamus	1.2	1.9
Brasseries	0.8	0.8
Concessions	0.4	0.4
Autres *	0.6	1.0
Total	3.0	4.1
Passifs sectoriels nets courants (4)		
Hippopotamus	40.2	47.6
Brasseries	19.2	20.3
Concessions	10.2	10.2
Autres *	(0.6)	(7.1)
Total	69.0	71.0

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

(3) Les passifs sectoriels nets non courants présentés ci-dessus comprennent le total des passifs sectoriels non courants hormis les dettes financières, les dettes de location et les impôts différés passifs.

(4) Les passifs sectoriels nets courants présentés ci-dessus comprennent le total des passifs sectoriels courants hormis les dettes financières et les dettes de location.

Investissements par secteurs

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Investissements incorporels		
Hippopotamus	-	0.1
Brasseries	-	-
Concessions	-	-
Autres *	-	0.2
Total	-	0.3
Investissements corporels		
Hippopotamus	4.9	3.8
Brasseries	0.4	0.6
Concessions	1.5	0.2
Autres *	0.3	1.0
Total	7.1	5.6

* sont incluses les opérations interbranches et la holding.

Note 25 - Engagements et Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine des sociétés du Groupe, autres que ceux indiqués ci-dessous.

Engagements liés au financement du Groupe

en millions d'euros	2022.12	2021.12
Nantissements liés au financement	15.4	15.4
Total engagements donnés	15.4	15.4

Dettes financières :

- Au 31 décembre 2022, la dette financière restructurée est garantie à hauteur de 15.4 millions d'euros par les nantissements de l'établissement principal correspondant à l'ancien siège social de Groupe Flo, de 24 fonds de commerce constituant des établissements secondaires du groupe, de parts sociales de sociétés du groupe et de comptes de titres financiers de sociétés du groupe.
- Au 31 décembre 2021, la dette financière restructurée est garantie à hauteur de 15.4 millions d'euros par les nantissements de l'établissement principal correspondant au siège social de Groupe Flo, de 27 fonds de commerce constituant des établissements secondaires du groupe, de parts sociales de sociétés du groupe et de comptes de titres financiers de sociétés du groupe.

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

en millions d'euros	2022.12	2021.12
Cautions et garanties données aux bailleurs	3.3	7.6
Total engagements donnés	3.3	7.6
Promesses de ventes reçues	-	1.1
Garanties bancaires reçues (1)	4.2	4.6
Total engagements reçus	4.2	5.7

(1) Garanties bancaires reçues par le Groupe dont 0.2 million d'euros dans le cadre de marchés de travaux et 2.8 millions d'euros de garanties sur cession de fonds de commerce.

Note 26 - Pensions et avantages postérieurs à l'emploi

Description des plans de pensions et avantages postérieurs à l'emploi

Le régime des indemnités de fin de carrière fait partie des « régimes à prestations définies ».

Les indemnités de fin de carrière correspondent à un versement en capital dû au salarié par l'entreprise quand celui-ci part en retraite. L'indemnité de fin de carrière versée au salarié est déterminée selon la Convention Collective Nationale dont dépend le Groupe, c'est-à-dire la Convention Collective Nationale « Hôtels, cafés et restaurants » (HCR).

Les indemnités de fin de carrière versées aux salariés dépendent de la catégorie professionnelle, du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté acquise à l'âge de la retraite et du mode de départ en retraite. Elles ne peuvent être inférieures aux indemnités minima légales définies dans le Code du Travail. Chez Groupe Flo, ces indemnités sont comprises entre 0 et 4.5 mois de salaires.

Le mode de départ à la retraite retenu par le Groupe est le départ volontaire, c'est-à-dire à l'initiative du salarié.

Au 31 décembre 2022, la provision au titre des engagements de retraite s'élève à 3.0 millions d'euros. Elle est évaluée par un cabinet d'actuaire.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

* âge de départ à la retraite :	62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres
* taux moyen de progression des salaires :	2,50%
* taux de charges sociales :	De 30% à 49% pour les salariés hors siège et jusqu'à 53% pour les salariés du siège
* table de mortalité :	Table Insee 2015-2018

	2022.12	2021.12
Taux d'actualisation (1)	3.75%	1.00%
Taux de rendement attendu des actifs des plans	0.0%	0.0%
Taux de croissance attendu des salaires	2.5%	2.0%
Taux d'inflation attendu	2.2%	1.8%
Taux de rotation du personnel	décroissant en fonction de l'âge	

(1) Le taux de référence utilisé pour déterminer le taux d'actualisation est l'indice Iboxx € Corporate AA 10 ans et plus.

Variation de la provision comptabilisée au bilan

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Valeur actuelle des obligations au 1^{er} janvier	3.0	2.9
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0.3	0.3
Sortie de périmètre	(0.1)	(0.2)
Profits/(pertes) actuariel(le)s comptabilisé(e)s	(0.3)	0.1
Valeur actuelle des obligations en fin de période	3.0	3.1

Charges comptabilisées au compte de résultat

En millions d'euros	2022.12	2021.12
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0.4	0.3
Charges comptabilisées au compte de résultat	0.4	0.3

Tests de sensibilité réalisé au 31 décembre 2022 sur la base des données 2022 :

▪ Taux d'actualisation :

Le test de sensibilité a été réalisé en 2022 avec une amplitude de +/- 0.50%. Une hausse de 0.50% du taux d'actualisation entraînerait une baisse de l'engagement de retraite de l'ordre de -3,98% tandis qu'une baisse de 0.50% du taux d'actualisation entraînerait une hausse de l'engagement de 4,25%.

▪ Taux de croissance attendu des salaires :

Une hausse de 0.50% du taux de croissance des salaires entraînerait une hausse de l'engagement de retraite de l'ordre de 4,28% tandis qu'une baisse de 0.50% du taux de croissance des salaires entraînerait une baisse de l'engagement de -4,04%.

Duration

La duration moyenne du plan d'engagement retraite est de 9 ans.

Flux de trésorerie futurs :

L'échéancier prévisionnel des versements des prestations futures est le suivant :

- 2023 : 324 milliers d'euros
- 2024 : 90 milliers d'euros
- 2025 : 152 milliers d'euros
- 2026 : 192 milliers d'euros
- 2027 : 182 milliers d'euros
- Au-delà de cinq ans : 1 813 milliers d'euros

Note 27 - Capital social et plans de souscription d'actions

Capital Social :

Nombre d'actions au 31/12/2021	7 651 572
Nombre d'actions au 31/12/2022	7 651 572

Plans d'options de souscription réservés au personnel :

Deux plans d'options, destinés aux dirigeants, aux cadres supérieurs et à l'encadrement intermédiaire, restent en cours au 31 décembre 2022. La durée des plans émis est de 10 ans.

De plus, un plan est arrivé à expiration au cours de l'exercice 2022.

	Plan du 01/08/2012 (*)	Plan du 31/07/2013	Plan du 30/07/2014
Date du Conseil d'Administration	01/08/2012	31/07/2013	30/07/2014
Nombre total d'actions	1 000 084	1 001 247	1 019 114
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31 décembre 2022	0	6 482	6 083
Point de départ d'exercice des options	01/08/12	31/07/13	30/07/14
Date d'expiration	01/08/22	31/07/23	30/07/24
Parité d'exercice	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action
Prix de souscription d'une action sur exercice de stock-options	77.06	52.16	56.90
Modalités d'exercice	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle
Nombre d'actions souscrites	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	288 749	352 486	410 096
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	711 335	648 761	609 018

(*) Ce plan a expiré durant l'exercice 2022

Aucun plan de stock-options n'a été mis en place sur l'année 2022.

Conditions de performance sur les plans en cours :

Il n'y a pas de conditions de performance pour les plans en cours.

Paiements fondés sur des actions

Conformément à "IFRS 2 Paiements fondés sur des actions", les options ont été évaluées à leur date d'octroi par un actuair indépendant. Les options des plans de 2009 à 2011 inclus ont été valorisées selon le modèle de Black & Scholes. Les options du plan de 2012 et 2014 ont été valorisées selon un modèle binomial.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge liée aux plans d'options.

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (EUR)
Options au 31 décembre 2021	1 969 114	62.60
Expirées au cours de l'exercice	(711 335)	77.06
Options au 31 décembre 2022	1 257 779	54.5

(*) Prix moyen pondéré de souscription d'une action avec 100 options.

La valeur des options a été établie, à leur date d'octroi, sur la base des hypothèses suivantes :

	Plan du 01/08/2012	Plan du 31/07/2013	Plan du 30/07/2014
	0/0	0/0	0/0
Volatilité attendue	40.00%	38.00%	39.00%
Croissance attendue des dividendes	2.30%	2.60%	2.50%
Taux de rotation du personnel	0.00%	0.00%	0.00%
Taux sans risque	0.43%	0.50%	0.25%

Note 28 - Actifs et passifs financiers

Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Le reclassement des instruments financiers dans les catégories d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact global sur les bases d'évaluation des actifs et passifs financiers.

Chaque catégorie d'actifs financiers a été classée en fonction du modèle de gestion appliqué par le Groupe à ces actifs.

Les actifs financiers figurant au bilan au 31 décembre 2022, ainsi que leur catégorie d'appartenance et leur mode d'évaluation sous IFRS 9 sont listés dans le tableau ci-dessous :

Rubrique du bilan		IFRS 9	Coût amorti IFRS 9	Evaluation Juste valeur par OCI IFRS 9	Comptabilité de couverture IFRS 9
ACTIF					
Créances clients	Clients nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances rattachées à des participations Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés	Titres mis en équivalence et autres actifs non courants nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances d'exploitation	Créances nettes non courantes ou autres créances	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Titres de participation	Autres actifs non courants nets	Actifs à la juste valeur par OCI		x	
VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
PASSIF					
Emprunts auprès des établis. de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes	Passifs financiers	x		
Dettes fournisseurs Autres dettes diverses d'exploitation	Autres dettes diverses	Passifs financiers	x		
Instruments de couverture	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes ou Autres actifs non courants nets (Instruments dérivés actifs)	Instrument de couverture			x

Valeur comptable des actifs et passifs financiers

La colonne "Valeur comptable" correspond à la valeur comptabilisée au bilan des éléments.

La colonne "Juste valeur" correspond :

- à la juste valeur comptabilisée pour les éléments comptabilisés en juste valeur au bilan ;
- ou bien à une estimation de la juste valeur pour les éléments comptabilisés au bilan en coût amorti ;

Rubrique du bilan		IFRS 9	Coût amorti IFRS 9	Évaluation Juste valeur par OCI IFRS 9	Comptabilité de couverture IFRS 9
ACTIF					
Créances clients	Clients nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances rattachées à des participations Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés	Titres mis en équivalence et autres actifs non courants nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances d'exploitation	Créances nettes non courantes ou autres créances	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Titres de participation	Autres actifs non courants nets	Actifs à la juste valeur par OCI		x	
VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
PASSIF					
Emprunts auprès des établis. de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes	Passifs financiers	x		
Dettes fournisseurs Autres dettes diverses d'exploitation	Autres dettes diverses courantes	Passifs financiers	x		
Instruments de couverture	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes ou Autres actifs non courants nets (Instruments dérivés actifs)	Instrument de couverture			x

Information concernant les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan :

- Actifs financiers au coût amorti : il est admis que dans le cas des actifs financiers au coût amorti tels que les créances clients, créances d'exploitation, dettes fournisseurs... la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;

- Dettes financières : dans la mesure où les emprunts du Groupe sont essentiellement à taux variable, il est admis que la valeur comptable (coût amorti) correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Risques liés aux actifs et passifs financiers

▪ Risque de crédit

Le risque lié au recouvrement des créances clients est détaillé en note 17 « Créances ».

▪ Risque de liquidité

Le risque de liquidité, tel que le Groupe le détermine, couvre la dette financière représentée par la dette restructurée et les prêts garantis par l'Etat. Les financements du Groupe prévoient un échéancier présenté dans la note 19 « Dettes financières ».

La dette bancaire est assortie d'engagements et de contraintes de respect de ratios, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité des prêts (cf. note 19 « Dettes financières »).

Le Groupe dispose d'une trésorerie de 52,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Analyse de la sensibilité des frais financiers aux variations de taux d'intérêt :

Pour l'analyse de la sensibilité de la dette du Groupe aux variations de taux d'intérêt, les conventions suivantes sont appliquées :

- l'analyse de la sensibilité prend en compte la dette bancaire à taux variable, les emprunts obligataires à taux variable, et s'applique sur les taux hors marge bancaire.
- le taux variable pivot correspond à la moyenne des publications des taux Euribor 6 mois sur l'année 2022 : 0,682%

Résultat de l'analyse pour une simulation sur 2022 :

En cas de hausse de 0.5% des taux Euribor par rapport aux taux pivots, il y aurait un impact de +0,325M€ sur les frais financiers.

En cas de baisse de 0.5% des taux Euribor par rapport aux taux pivots, il y aurait impact de -0,325M€ sur les frais financiers.

▪ Risque de change

Groupe Flo n'utilise pas d'instruments de couverture de change. Les volumes traités en devises sont non significatifs et ne justifient pas l'utilisation de telles couvertures.

▪ Risques sur actions

Au 31 décembre 2022, Groupe Flo ne dispose pas d'actions. Il n'y a donc pas de risques sur actions.

Note 29 - Informations relatives aux parties liées

Emprunt Obligataire

Bertrand Invest a prêté 12.25 millions d'euros à Groupe Flo à travers la souscription, le 16 juin 2017, à un emprunt obligataire émis par Groupe Flo (cf. note 19 « Dettes financières »).

Bertrand Invest a repris en décembre 2019, aux mêmes conditions, l'emprunt obligataire de 6.2 millions d'euros souscrits par les anciens actionnaires en juin 2017.

Comptes courants actionnaires

Sur l'année 2019, afin de financer le plan de rénovation des restaurants Hippopotamus face aux besoins de trésorerie ponctuels de l'exploitation, le Groupe a reçu une avance en compte courant de Bertrand Invest pour 4.5 millions d'euros.

Sur l'année 2020, une nouvelle avance de 8.5 millions d'euros a été faite au Groupe par Bertrand Invest et le Groupe a remboursé un montant de 4.0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les prêts actionnaires s'élèvent à 9.0 millions d'euros. (Cf. note 19 « Dettes financières »).

Convention de gestion de trésorerie

Sur l'exercice 2021, la société Groupe Flo a conclu une convention de trésorerie, remboursable à tout moment, avec la société BH (société centralisatrice), actionnaire contrôlant indirectement la société Groupe Flo, dont le solde au 31 décembre 2022 s'élève à 40.3 millions d'euros, classé à l'actif du bilan, en trésorerie et équivalents de trésorerie.

FloBert

Au 31 décembre 2022, les charges enregistrées par le Groupe auprès du GIE FloBert s'élèvent à 6.4 millions et les produits à 5.6 millions d'euros.

Principaux dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration ont été considérés comme principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24.

La directrice générale de Groupe Flo intervient dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par Bertrand Restauration Holding. Pour l'exercice 2022, la facturation de Bertrand Restauration Holding pour cette mise à disposition s'est élevée à 0.2 million d'euros, charges sociales patronales incluses.

Note 30 - Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022 est la suivante :

	% de contrôle	Méthode de consolidation	Implantation géographique
Groupe Flo SA (société mère)	100.00	Intégration Globale	France
Sociétés de services intra-groupes :			
Flobert	50.00	Mise en équivalence	France
Flo Gestion SNC	100.00	Intégration Globale	France
Flo Formation SNC	100.00	Intégration Globale	France
Restauration à thèmes:			
Hippo Gestion & Cie SNC	100.00	Intégration Globale	France
SCI Hippo	100.00	Intégration Globale	France
KAP	100.00	Intégration Globale	France
F&B Invest (*)	100.00	Intégration Globale	France
AGO	100.00	Intégration Globale	France
Brasseries			
Flo Tradition SNC	100.00	Intégration Globale	France
SER la Coupole SA	100.00	Intégration Globale	France
La Coupole SA	100.00	Intégration Globale	France
Terminus Nord SARL	100.00	Intégration Globale	France
Le Vaudeville SARL	100.00	Intégration Globale	France
Flo Restauration SAS	100.00	Intégration Globale	France
Arago Lacroix SARL	100.00	Intégration Globale	France
Bofinger SARL	100.00	Intégration Globale	France
Concessions			
Flo Concess SNC	100.00	Intégration Globale	France
Flo Evergreen SAS	95.00	Intégration Globale	France
Flo Kingdom SAS	95.00	Intégration Globale	France

(*) Le Groupe contrôle la société F&B Invest et en détient depuis le 31 mai 2022, 100% des intérêts précédemment détenus par le fonds d'investissement FCPI Gresham.

Au cours de l'exercice 2022, les entités suivantes ont été absorbées par la société Groupe Flo :

- Les Petits Bofinger SA,
- Flo Fidélité SARL,
- Red Restauration SAS,
- Flo la Défense SARL.

Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture

Les actions de Groupe Flo SA non détenues par Financière Flo, Bertrand Invest et Bertrand Restauration (les « Actionnaires de Contrôle ») ont fait l'objet d'une offre publique de retrait qui s'est déroulée du 12 janvier 2023 au 25 janvier 2023. A la clôture de cette offre, les Actionnaires de Contrôle détenaient ensemble 97.93% du capital et 98.70% des droits de vote de la Société. Les actions non apportées à l'offre publique ont fait l'objet d'un retrait obligatoire qui est intervenu le 6 février 2023 et a conduit à la radiation des actions de la Société du marché Euronext Paris.

Le retrait de la cote de Groupe Flo s'inscrit dans une réflexion stratégique globale du Groupe Bertrand concernant l'ensemble de ses activités de restauration.

Il est en effet envisagé de structurer les activités de restauration du Groupe Bertrand, en ce compris les activités de Groupe Flo, à travers un pôle Luxe et Hospitalité, regroupant notamment les activités de restauration en propre, et un pôle Franchises, regroupant les enseignes de restauration en franchise.

Les deux types de restauration, en franchise et en propre, opérés historiquement par Groupe Bertrand ne partagent pas les mêmes profils de gestion ni de back-office. Les enseignes, essentiellement en franchise et avec un modèle très duplicable, requièrent un savoir-faire de développement et des processus très standardisés. La restauration en propre est un métier d'exploitation en direct de restaurants et d'hôtels haut de gamme avec une identité unique pour chaque lieu.

Ce projet de nouvelle organisation interne au Groupe Bertrand permettra de gagner en lisibilité et en efficacité des savoir-faire opérationnels. Il permettra également d'accélérer et de renforcer le dynamisme et les capacités de développement de chacun des pôles.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a proposé la réduction de capital et de la transformation de la société Groupe Flo SA en SAS.

L'assemblée générale mixte du 4 avril 2023 de la Société a décidé la réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 25 479 734,76 euros, par diminution de la valeur nominale des actions, pour le ramener de 38 257 860 euros à 12 778 125,24 euros, la valeur nominale de chaque action passant ainsi de 5 euros à 1,67 euro. Le report à nouveau négatif a donc été apuré d'autant.

Puis la même assemblée a décidé la transformation de la forme sociale de la Société de société anonyme en société par actions simplifiée, elle a nommé en qualité de Président Christophe Gaschin et en qualité de Directrice générale Christelle Grisoni.

Note 32 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En milliers d'euros	CABINET CONSTANTIN				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12
Audit :								
1) Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes annuels:								
Groupe Flo SA	72	77	63%	59%	115	97	50%	49%
Filiales intégrées globalement	42	54	37%	41%	110	65	48%	33%
2) Autres prestations	0	0	0%	0%	4	36	2%	18%
TOTAL	114	131	100%	100%	229	198	100%	100%

GROUPE FLO

Société par actions simplifiée au capital de 12 778 125,24 €

Siège social : 55 rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret

349 763 375 RCS Nanterre

RAPPORT DU PRESIDENT EN VUE DES DECISIONS DES ASSOCIES DE LA SOCIETE EN DATE DU 12 AVRIL 2023

Chers Associés,

Le présent rapport du Président de la société Groupe Flo, société par actions simplifiée au capital social de 12 778 125,24 euros, ayant son siège social au 55 rue Deguingand - 92300 Levallois-Perret, et dont le numéro d'identification unique est 349 763 375 RCS Nanterre (la « **Société** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, a été établi conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts de la Société, dans le but de soumettre les comptes annuels dudit exercice à votre approbation.

Il est rappelé que vous avez eu communication et/ou accès, préalablement à la date de votre consultation et pendant une période suffisante, comme prévu par les dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, à l'ensemble des documents et renseignements qui, en application de la loi et des règlements, doivent être adressés et/ou mis à la disposition des Associés.

Le présent rapport vise à vous présenter les décisions proposées et à vous donner, préalablement à l'adoption de ces décisions, les informations prévues par la loi et les règlements requises par certaines d'entre elles, à savoir :

1. Rapport du Président relatif à la gestion et aux activités de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
6. Quitus ;
7. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous regroupons dans le présent rapport : le rapport de gestion sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

1) Situation de la Société et ses filiales et activité au cours de l'exercice écoulé – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La Société intervient sur le marché de la Consommation Alimentaire Hors Domicile (CAHD), au sein de l'activité « restauration commerciale », sur le segment « Restauration à Table ». Elle exerce par ailleurs une activité de sous-holding.

Conformément à l'article 20 des statuts de la Société, son exercice social commence le 1^{er} janvier

et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte d'un montant de (370 866) euros contre une perte d'un montant de (5 621 669) euros au cours de l'exercice précédent.

2) Évènements significatifs survenus au cours de l'exercice

❖ Activité

L'activité du premier trimestre 2022 a été pénalisée par la propagation du variant Omicron et la mise en place de nouvelles mesures par le gouvernement au cours du mois de janvier 2022. Toutes ces mesures ont depuis été levées :

- Le 3 janvier 2022 : interdiction de consommer debout dans les bars et les restaurants. Obligation d'un nombre minimal de 3 jours de télétravail par semaine (dans la mesure du possible) ;
- Le 24 janvier 2022 : mise en place du pass vaccinal en lieu et place du pass sanitaire ;
- Le 2 février 2022 : levée de l'obligation du télétravail qui devient une recommandation. Fin du port du masque exigé en extérieur ;
- Le 16 février 2022 : fin de l'interdiction de danser et de consommer debout dans les bars ainsi que dans les restaurants ;
- Le 28 février 2022 : levée de l'obligation du port du masque dans les lieux clos soumis au pass vaccinal (bars, restaurants, cinémas, etc..) sauf dans les transports collectifs ;
- Le 14 mars 2022 : suspension du pass vaccinal.

Le deuxième trimestre a connu une forte reprise de l'activité suite à la levée des différentes restrictions liées à la crise sanitaire et au retour des touristes.

Cette reprise s'est poursuivie sur les trimestres suivants, portée également par une météo clémente.

Néanmoins, le conflit russo-ukrainien qui a éclaté en février 2022 et qui perdure a pour conséquence l'augmentation du coût des matières premières, des énergies et donc corrélativement l'augmentation des coûts d'approvisionnement du Groupe.

❖ Rénovations

Le plan de rénovation s'est poursuivi avec 4 rénovations de restaurants Hippopotamus (Créteil, Soisy sous Montmorency, Lyon Confluence et les Halles à Paris).

❖ Evolution du parc de restaurant

Le recentrage stratégique du Groupe Flo se poursuit avec notamment la cession des fonds de commerce des restaurants Hippopotamus Nice, Perpignan Palmarium, Plan de Campagne, Cergy et Bourg la Reine ainsi que les sites de Rueil et de Marseille la Valentine (qui étaient mis en location-gérance) mais aussi la cession du fonds de commerce de Flo Restauration.

❖ Transmissions Universelles du Patrimoine

Les sociétés suivantes ont fait l'objet d'une Transmission Universelle du Patrimoine au 1er janvier 2022 :

- Les Petits Bofinger SA absorbée par Groupe Flo SA ;
- Red Restauration SAS absorbée par Groupe Flo SA ;
- Flo Fidélité SAS absorbée par Groupe Flo SA ;
- Flo la Défense SARL absorbée par Groupe Flo SA.

3) Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société devrait finaliser le plan de cession en 2023 dans la continuité du recentrage stratégique opéré depuis 2017, va poursuivre le plan de rénovation des Hippopotamus exploités en propre et en franchise.

Le développement du réseau de franchises continuera de s'appuyer sur la branche Bertrand Franchise, organisation au sein de Bertrand Restauration, permettant de proposer une franchise multi-enseignes (Hippopotamus, Au Bureau, Léon de Bruxelles, Volfoni) aux franchisés attirés par un vrai projet entrepreneurial.

La Société continuera également son activité de sous-holding.

4) Les activités de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas poursuivi d'activité de recherche et de développement.

5) Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Nous vous indiquons ci-après les principaux postes du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- le chiffre d'affaires net de l'exercice écoulé est de 31 894 946 euros contre 20 803 565 euros au cours de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation se sont élevés à 37 824 551 euros contre 30 114 966 euros au cours de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation se sont élevées à 34 816 094 euros contre 25 512 793 euros au cours de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation s'est élevé à un montant de 3 008 458 euros contre un montant de 4 602 174 euros au cours de l'exercice précédent ;
- le résultat financier s'est élevé à un montant de (6 746 856) euros contre un montant de (12 116 110) euros au cours de l'exercice précédent ;
- le résultat courant avant impôts s'est élevé à un montant de (3 738 398) euros contre un montant de (7 513 936) euros lors de l'exercice précédent ;
- Le résultat exceptionnel s'est élevé à un montant de 2 619 876 euros contre un montant de 1 618 517 euros au cours de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte d'un montant de (370 866) euros contre une perte de (5 621 669) euros au cours de l'exercice précédent.

6) Capital social – Instruments financiers

Le capital social de la Société, au 31 décembre 2022, s'élevait à 38 257 860 euros divisé en 7 651 572 actions d'une valeur nominale de 5 euros, entièrement libérées et de même catégorie.

A l'issue de l'assemblée générale mixte du 4 avril 2023, le capital social de la Société s'élève à 12 778 125,24 euros divisé en 7 651 572 actions d'une valeur nominale de 1,67 euro, entièrement libérées et de même catégorie.

7) Événements postérieurs à la clôture

Les événements suivants sont intervenus depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- Le conflit russo-ukrainien qui a éclaté en février 2022 et qui perdure a notamment pour conséquence l'augmentation du coût des matières premières et énergies et donc corrélativement l'augmentation des coûts d'approvisionnement de la Société.
- Transmission universelle de patrimoine au 3 janvier 2023 :
 - la société KAP SAS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la Société ;

- la société F&B INVEST SAS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société HIPPO GESTION & CIE SNC, filiale de la Société.

- Offre public de retrait :

Les actions de Groupe Flo SA non détenues par Financière Flo, Bertrand Invest et Bertrand Restauration (les « Actionnaires de Contrôle ») ont fait l'objet d'une offre publique de retrait qui s'est déroulée du 12 janvier 2023 au 25 janvier 2023. A la clôture de cette offre, les Actionnaires de Contrôle détenaient ensemble 97.93% du capital et 98.70% des droits de vote de la Société. Les actions non apportées à l'offre publique ont fait l'objet d'un retrait obligatoire qui est intervenu le 6 février 2023 et a conduit à la radiation des actions de la Société du marché Euronext Paris.

- Réduction du capital social et transformation de la forme sociale de la Société

L'assemblée générale mixte de la Société a décidé la réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 25 479 734,76 euros, par diminution de la valeur nominale des actions, pour le ramener de 38 257 860 euros à 12 778 125,24 euros, la valeur nominale de chaque action passant ainsi de 5 euros à 1,67 euro. Le report à nouveau négatif a donc été apuré d'autant.

Puis la même assemblée a décidé la transformation de la forme sociale de la Société de société anonyme en société par actions simplifiée, elle a nommé en qualité de Président Christophe Gaschin et en qualité de Directrice générale Christelle Grisoni.

- Nouvelle organisation interne au Groupe Bertrand :

Pour gagner en lisibilité et en efficacité des savoir-faire opérationnels ainsi qu'accélérer et renforcer le dynamisme et les capacités de développement du Groupe Bertrand, il est envisagé de structurer les activités de restauration du Groupe Bertrand, en ce compris les activités de Groupe Flo en deux pôles : d'une part, un pôle Luxe et Hospitalité, regroupant notamment les activités de restauration en propre, d'autre part, un pôle Franchises, regroupant les enseignes de restauration en franchise.

En effet, les deux types de restauration, en franchise et en propre, opérés historiquement par Groupe Bertrand ne partagent pas les mêmes profils de gestion ni de back-office. Les enseignes, essentiellement en franchise et avec un modèle très duplicable, requièrent un savoir-faire de développement et des processus très standardisés. La restauration en propre est un métier d'exploitation en direct de restaurants et d'hôtels haut de gamme avec une identité unique pour chaque lieu.

8) Délais de paiement

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al. 1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société :

Article D.441 I-1°Factures <u>reçues</u> non réglées							Article D.441 I-2°Factures émises non réglées						
à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu -en milliers d'euros							de l'exercice dont le terme est échu- en milliers d'euros						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement							(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						525,00	Nombre de factures concernées						352,00
Montant total des factures concernées TTC		550	15	22	1136	1723	Montant total des factures concernées TTC		455	732	386	1284	2 857

Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		1,91%	0,05%	0,08%	3,96%	6,00%	Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice		1,19%	1,91%	1,01%	3,35%	7,46%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées							(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	N/A						Nombre des factures exclues	N/A					
Montant total des factures exclues	N/A						Montant total des factures exclues	N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441.6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441.6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais Contractuels : (préciser)						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais Contractuels : (préciser)					
	☐ Délais légaux : (préciser)							☐ Délais légaux : (préciser)					

9) Prêts de moins de deux ans consentis par la Société

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

II. RESULTAT – PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

a. Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification.

Tous les éléments comptables concernant le bilan et le compte de résultat sont fournis dans l'annexe jointe aux comptes.

Nous vous demandons de prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

b. Résumé des résultats financiers

Vous trouverez un résumé des résultats financiers ci-dessus en Section I – 5.

c. Proposition d'affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du présent rapport et des comptes de la Société, nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (370 866) euros en totalité au compte « report à nouveau », dont le montant sera ainsi porté d'un solde débiteur de (25 537 723) euros à un solde débiteur de (25 908 589) euros.

Vous constaterez alors à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice, que les capitaux propres de la Société ne sont pas reconstitués et demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

d. Rappel de dividendes versés

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous informons que les distributions de dividendes suivantes sont intervenues au cours des trois dernières années :

- 0 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 0 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 0 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

e. Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux termes de l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

III. COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant apparaître un résultat net de 2.6 m€ à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2022, soit une forte progression par rapport au résultat net au 31 décembre 2021 qui s'élevait à (7.5) m€.

IV. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALE

Depuis le 6 février 2023, la Société est détenue à 100 % par les sociétés Financière Flo, Bertrand Invest et Bertrand Restauration.

Il n'a pas été procédé à l'acquisition ou à l'intégration d'une nouvelle structure sociale au sein du Groupe.

Les restructurations intervenues au cours de l'exercice 2022 sont plus amplement détaillées à la Section 1 - 2 ci-dessus.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

V. CONVENTIONS REGLEMENTEES (Article L. 227-10 du Code de commerce)

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'état des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

VI. QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux anciens membres du Conseil d'administration et à la Directrice Générale au titre de leur gestion pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

VII. MANDATS

1) Mandat du Président de la Société

Nous vous rappelons que le Président de la Société a été nommé lors de la transformation de la Société en société par actions simplifiée le 4 avril 2023, et ce pour une durée indéterminée. En conséquence, il n'y a pas lieu de délibérer sur le renouvellement de son mandat.

2) Mandat de la Directrice Générale de la Société

Nous vous rappelons que la Directrice Générale de la Société a été nommée lors de la transformation de la Société en société par actions simplifiée le 4 avril 2023, et ce pour une durée indéterminée. En conséquence, il n'y a pas lieu de délibérer sur le renouvellement de son mandat.

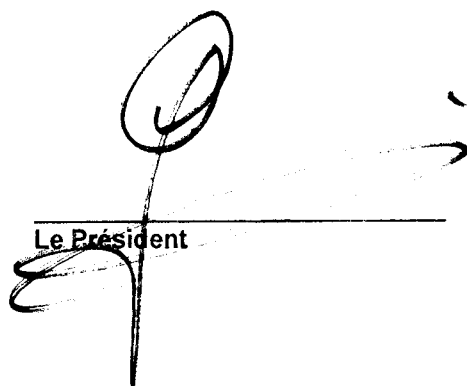
3) Mandat des commissaires aux comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date d'expiration
Constantin Associés S.A. Tour Majunga – 6, Place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex représenté par Mme Cécile Rémy	25/06/2004	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2027
KPMG Tour Egho - 2, Avenue Gambetta - 92066 Paris-La défense représenté par Mr Eric Ropert	16/11/2017	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2022
Suppléant de la société KPMG	Date de première nomination	Date d'expiration
SALUSTRO REYDEL S.A. Tour Egho – 2, Avenue Gambetta – 92066 Paris-La Défense	16/11/2017	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2022

Les mandats de la société KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société SALUSTRO REYDEL SA, Commissaire aux comptes suppléant, venant à échéance lors des décisions des associés statuant sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous vous demandons :

- De bien vouloir renouveler le mandat de la société KPMG en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat de six exercices soit jusqu'aux décisions des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;
- De ne pas renouveler le mandat de la société SALUSTRO REYDEL SA en qualité de commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

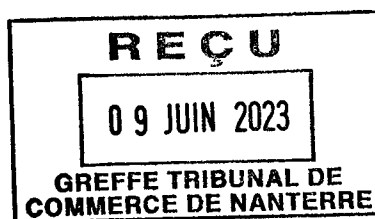
Si vous acceptez ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions soumises à votre approbation et de donner pouvoir au Président afin d'en assurer une bonne exécution.



Le Président



AGENCE PARISIENNE
DE FORMALITÉS



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**
Service dépôt des comptes
annuels

Paris le 08/06/2023

Formalité : Dépôt des comptes consolidés GROUPE FLO 31/12/2022

Concernant : GROUPE FLO 349 763 375 RCS NANTERRE

Nos réf : 2304313 MRe

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Les comptes consolidés certifiés conformes par le représentant légal,
- Le rapport du CAC sur les comptes consolidés certifiés conformes par le représentant légal,
- Et le rapport de gestion du groupe,

Dans l'attente de recevoir le récépissé de dépôt.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

Marjolie RENAUDEAU

marjolierenauveau@apf.fr

A.P.F.
2-4 rue Barye
75017 PARIS

tel : 01 44 01 66 77